AR PREFECTURE
005-210500237-20160127-DEL20160127017-DE
Reçu le 01/02/2016

VILLE DE BRIANÇON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° DEL 2016.01.27/016

CONVOCATION	
Date	21/01/2016
Affichage	21/01/2016

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL		
En Exercice	Présents	Nombre suffrages exprimés
33	27	31

THÈME : **FINANCES 1.**

OBJET : DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE POUR 2016

Le **mercredi 27 janvier 2016** à 17h00 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1er étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

Étaient Présents : GUERIN Nicole, POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, GUIGLI Catherine, BOVETTO Fanny, DUFOUR Maurice, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, MARTINEZ Gilles, MARCHELLO Marie, DAVANTURE Bruno, PETELET Renée, PROREL Alain, KHALIFA Daphné, MILLET Thibault, BRUNET Pascale, BOREL Jean-Paul, PONSART Marie-Hélène, CIUPPA Marcel, FABRE Mireille, GRYZKA Romain, VALDENAIRE Catherine, MONIER Bruno, MUHLACH Catherine, PICAT RE Alessandro, BREUIL Marc,

Étaient Représentés :
DJEFFAL Mohamed pouvoir à BOVETTO Fanny.
JIMENEZ Claude pouvoir à PROREL Alain.
ROMAIN Manuel pouvoir à POYAU Aurélie.
ARMAND Émilie pouvoir à GRYZKA Romain.

Étaient Absents-Excusés :
DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, ROMAIN Manuel, PEYTHIEU Éric, ARMAND Émilie, DAZIN Florian.

Secrétaire de Séance : MILLET Thibault.

AR PREFECTURE
005-210500237-20160127-DEL20160127017-DE
Reçu le 01/02/2016

Rapporteur : Renée PETELET.

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) constitue la première étape dans le cycle budgétaire annuel. Il représente une étape substantielle de la procédure budgétaire qui doit permettre d'informer les élus du conseil municipal sur la situation économique et financière de la commune afin d'éclairer leur choix lors du vote du budget primitif.

La loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) est venue préciser les modalités d'organisation du débat d'orientation budgétaire :

« Le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport mentionné au deuxième alinéa du présent article comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Il est transmis au représentant de l'État dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre ; il fait l'objet d'une publication. Le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication sont fixés par décret.

Les dispositions du présent article s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus. »

Les services de l'État rédigent actuellement le décret d'application prévu par la loi NOTRe. Par conséquent, ce décret ne sera publié, au mieux, qu'au cours du 1er trimestre 2016.

Une délibération sur le budget non précédée du débat d'orientation budgétaire est entachée d'illégalité et peut entraîner l'annulation du budget.

Le débat d'orientation budgétaire n'a aucun caractère décisionnel. Sa teneur doit néanmoins faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'État puisse s'assurer du respect de la loi.

Le Conseil Municipal prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2016.

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

PUBLIÉ LE 01 FEV. 2016

Le Maire,
Gérard FROMM.

MAIRIE DE BRIANÇON

AR PREFECTURE
005-210500237-20160127-DEL20160127017-DE
Reçu le 01/02/2016

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE POUR 2016

INTRODUCTION

Conformément à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal de Briançon est amené à débattre des orientations générales du budget pour l'exercice 2016, **dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.**

Le règlement intérieur du conseil municipal de Briançon adopté par délibération N°169 du 24 septembre 2014 précise que le rapport relatif au débat d'orientation budgétaire est mis à la disposition des conseillers municipaux **5 jours au moins avant la séance.**

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) constitue la première étape dans le cycle budgétaire annuel. Il représente une étape substantielle de la procédure budgétaire qui doit permettre d'informer les élus du conseil municipal sur la situation économique et financière de la commune afin d'éclairer leur choix lors du vote du budget primitif.

La loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) est venue préciser les modalités d'organisation du débat d'orientation budgétaire :

« Le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport mentionné au deuxième alinéa du présent article comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Il est transmis au représentant de l'Etat dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre ; il fait l'objet d'une publication. Le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication sont fixés par décret.

Les dispositions du présent article s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus. »

Les services de l'Etat rédigent actuellement le décret d'application prévu par la loi NOTRe. Par conséquent, ce décret ne sera publié, au mieux, qu'au cours du 1er trimestre 2016.

AR PREFECTURE
005-210500237-20160127-DEL20160127017-DE
Reçu le 01/02/2016

PLAN DU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

I) La conjoncture française, européenne et internationale
II) La loi de finances pour 2016 dans la trajectoire définie par la loi de programmation des finances publiques pour les années 2014-2019
III) Les contraintes fortes pesant sur le budget de Briançon
IV) Les orientations budgétaires 2016

Les deux premières parties exposent des éléments de contexte dont il faut tenir compte dans le cadre de la préparation du budget primitif pour 2016. La 3ème partie rappelle les contraintes fortes qui pèsent sur le budget de la commune de Briançon en matière de dépenses et de recettes de fonctionnement, ainsi que de financement des investissements. La 4ème partie précise les projets et orientations générales pour l'exercice 2016 et les suivants.

AR PREFECTURE
005-210500237-20160127-DEL20160127017-DE
Reçu le 01/02/2016

I)-La conjoncture française, européenne et internationale

Source : Note de conjoncture INSEE – Décembre 2015 – « Résistance »

À l'été 2015, les économies développées ont conservé une croissance robuste, qui devient plus homogène. L'activité des pays anglo-saxons a ralenti tandis que l'économie japonaise a légèrement rebondi. Le PIB de la zone euro s'est à peine infléchi (+0,3%), comme en Allemagne, en Italie et en Espagne. L'activité a en revanche rebondi un peu plus fortement que prévu en France (+0,3%) après la forte croissance du premier trimestre et le trou d'air du printemps. Dans quasiment tous ces pays, la demande intérieure est restée allante mais l'activité a été pénalisée par des exportations en repli. Le climat des pays émergents est resté maussade : l'activité a tourné encore au ralenti en Chine, s'est à peine stabilisée en Russie, et s'est de nouveau contractée au Brésil. Les informations conjoncturelles de l'automne suggèrent que le climat des affaires des pays émergents cesserait de se dégrader, ce qui est de bon augure pour le commerce mondial dont le redémarrage serait cependant poussif.

En prévision jusqu'à mi-2016, la croissance resterait solide aux USA et au Royaume-Uni, de nouveau assise sur une demande intérieure vigoureuse. Dans la zone euro, la dépréciation de la monnaie unique, proche de son plus bas niveau depuis 2003 face au dollar, donne un motif d'optimisme supplémentaire quant au rebond des exportations. La politique accommodante de la Banque centrale européenne a également entraîné une baisse des taux d'intérêt, incitant ménages et entreprises à investir davantage. Enfin, le cours du pétrole a atteint en novembre son plus bas niveau depuis début 2009, ce qui renforce le pouvoir d'achat des ménages et la situation financière des entreprises.

Ces impulsions, l'amélioration du climat des affaires depuis le début de l'année et la hausse rapide du pouvoir d'achat des ménages suggèrent une augmentation progressive de la croissance en France. Les attentats meurtriers du 13 novembre à Paris conduisent pourtant à modifier ce scénario à court terme, à cause des craintes qu'ils suscitent auprès des consommateurs et des touristes. De ce fait, l'infléchissement de certaines activités de services serait le principal facteur du ralentissement du PIB au quatrième trimestre, qui n'augmenterait que de 0,2%. Au premier semestre 2016, ces effets ne pèseraient quasiment plus sur la croissance, sans provoquer pour autant de contrecoup. En outre, les dépenses d'investissement en logement cesseraient quasiment de baisser dès la fin 2015 après plus de deux années de fort recul. Par ailleurs, la situation financière des entreprises, qui s'est déjà fortement redressée en 2015, s'approcherait encore un peu plus de sa moyenne d'avant-crise ; avec des perspectives de demande plus affirmées et le dispositif d'incitation de suramortissement, leurs dépenses d'investissement productif resteraient soutenues.

Au total, l'économie française accélérerait au premier trimestre 2016 (+0,4%), en conservant ce rythme au deuxième trimestre. Après une année de reprise modérée en 2015 (+1,1%), l'acquis de croissance pour 2016 atteindrait presque ce niveau dès la mi-année (+1,0%). Avec la reprise de l'activité et le développement des dispositifs visant à enrichir la croissance en emplois, l'emploi marchand continuerait de progresser d'ici juin 2016. En tenant compte des branches non marchandes, l'emploi total progresserait plus vite que la population active et le taux de chômage baisserait, compensant sa hausse récente pour atteindre en France 10,4% mi-2016, soit son niveau de mi-2015.

Divers aléas sont associés à ce scénario. Tout d'abord, les évènements dramatiques de Paris sont venus ajouter, en dehors de l'affaiblissement important et immédiat de certaines branches d'activité, une plus grande incertitude : que les différents agents diffèrent davantage leurs dépenses et cela enrayera plus encore la reprise en cours. À l'inverse, les craintes pourraient se dissiper plus vite qu'attendu. Par ailleurs, les prévisions sur les économies émergentes sont plus fragiles que d'habitude, avec des conséquences sur le commerce mondial : alors qu'un redressement modéré a été anticipé, leurs importations pourraient accélérer fortement par contrecoup de leur chute début 2015 ; un nouveau déclin de la demande émergente ne peut pas non plus être exclu.

AR PREFECTURE
005-210500237-20160127-DEL20160127017-DE
Reçu le 01/02/2016

Chiffres-clés : La France et son environnement international

Vue d'ensemble	2014				2015				2016		2014	2015	2016 acquis
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2			
Environnement international													
PIB des économies avancées	0,2	0,4	0,6	0,5	0,4	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	1,8	1,9	1,9
PIB de la zone euro	0,2	0,1	0,3	0,4	0,5	0,4	0,3	0,4	0,4	0,4	0,9	1,5	1,2
Baril de brent (en dollars)	108	110	104	77	55	63	51	47	45	45	100	54	45
Taux de change euro-dollar	1,37	1,37	1,32	1,45	1,13	1,10	1,11	1,09	1,08	1,08	1,38	1,11	1,08
Demande mondiale adressée à la France	0,7	1,1	1,2	1,2	0,5	-0,2	1,5	1,0	1,0	1,0	4,0	3,2	3,3
France : équilibre ressources-emplois													
PIB	-0,2	-0,1	0,2	0,1	0,7	0,0	0,3	0,2	0,4	0,4	0,2	1,1	1,0
Importations	0,9	0,8	1,5	1,8	1,9	0,5	1,7	0,6	1,0	1,0	3,9	5,6	3,1
Consommation des ménages	-0,4	0,4	0,4	0,2	0,8	0,0	0,3	-0,1	0,5	0,4	0,6	1,4	0,8
Consommation APU et ISBLSM	0,5	0,5	0,6	0,5	0,2	0,4	0,4	0,4	0,3	0,4	1,9	1,6	1,2
FBCF totale	-0,7	-0,6	-0,4	-0,2	0,2	-0,1	0,1	0,5	0,4	0,4	-1,2	-0,2	1,1
Dont ENF	-0,1	0,2	0,4	0,1	0,8	0,5	0,7	0,8	0,9	0,8	2,0	2,0	2,6
Dont Ménages	-1,9	-1,4	-1,0	-0,4	-0,8	-1,1	-0,5	-0,1	0,0	0,0	-5,3	-3,0	-0,6
Dont Adm. publiques	-2,1	-2,7	-2,5	-1,0	-0,3	-0,8	-1,0	0,3	0,3	0,0	-6,9	-3,9	-1,4
Exportations	0,3	-0,2	1,3	2,7	1,5	1,9	-0,6	0,7	0,9	1,0	2,4	5,5	2,3
Contributions (en point)													
Demande intérieure hors stocks *	-0,3	0,2	0,2	0,2	0,6	0,1	0,3	0,2	0,4	0,4	0,5	1,1	0,9
Variations de stocks *	0,3	0,0	0,1	-0,3	0,3	-0,4	0,7	0,0	0,0	0,0	0,2	0,2	0,2
Commerce extérieur	-0,2	-0,3	-0,1	0,2	-0,2	0,4	-0,7	0,0	0,0	0,0	-0,5	-0,1	-0,3
France : situation des ménages													
Emploi total	-4	13	-19	42	17	52	17	41	37	36	32	127	73
Salariés du secteur marchand non agricole	-29	-8	-43	17	-7	28	-1	25	15	20	-63	46	35
Taux de chômage BIT France métropolitaine **	9,8	9,7	10,0	10,1	10,0	10,0	10,2	10,1	10,0	10,0	10,1	10,1	10,0
Taux de chômage BIT France y compris DOM	10,2	10,1	10,4	10,5	10,3	10,4	10,6	10,5	10,4	10,4	10,5	10,5	10,4
Indice prix à la consommation ***	0,6	0,5	0,3	0,1	-0,1	0,3	0,0	0,2	0,3	0,2	0,5	0,0	0,4
Inflation « sous jacente » ***	0,4	0,1	0,0	-0,1	0,2	0,6	0,6	0,8	0,8	0,7	0,2	0,5	0,7
Pouvoir d'achat des ménages	0,7	0,4	0,6	0,0	1,1	-0,2	0,8	0,0	0,3	0,3	1,1	1,7	0,9

Prévision

* Les variations de stocks comprennent les acquisitions nettes d'objets de valeur.
** Pour les données annuelles, le taux de chômage correspond au taux de chômage du dernier trimestre de l'année.
*** Glissement annuel sur le dernier mois du trimestre.

Note : les volumes sont calculés aux prix de l'année précédente chaînés, données cvs-cjo, moyennes trimestrielles ou annuelles, en %.
APU : administrations publiques
ENF : entreprises non financières
ISBLSM : institutions sans but lucratif au service des ménages
PIB : produit intérieur brut
FBCF : formation brute de capital fixe
Chômage BIT : chômage au sens du Bureau international du trava

Source: Insee

AR PREFECTURE
005-210500237-20160127-DEL20160127017-DE
Reçu le 01/02/2016

II)-La loi de finances pour 2016 dans la trajectoire définie par la loi de programmation des finances publiques pour les années 2014-2019

Pour atteindre les objectifs de redressement des comptes publics, la loi de finances pour 2016 (LF 2016) s'inscrit dans le cadre de loi de programmation des finances publiques pour les années 2014 à 2019 (LPFP 2014-2019) qui décrit la trajectoire pluriannuelle de réduction du déficit public de la France au sein de l'Union Européenne. Ainsi, la loi de finances pour 2016 réaffirme la priorité donnée à la maîtrise des dépenses publiques, et confirme la nécessaire participation de toutes les administrations publiques à cet effort.

Grâce à la poursuite de la mise en œuvre du plan d'économies budgétaires de 50 milliards décidé en 2014, qui se traduira par une baisse des dépenses publiques de 18,6 milliards d'euros en 2015, de 16 milliards d'euros en 2016, puis de 15,4 milliards d'euros en 2017, la LF 2016 confirme ainsi l'objectif d'une baisse du déficit public à 3,3 % du produit intérieur brut (PIB) en 2016, avec l'hypothèse d'un taux de croissance de 1,5 %.

Programme d'économie (En milliards d'euros)	2015	2016	2017	Cumul
État et agences	8,7	5,1	5,1	19,0
Collectivités territoriales	3,5	3,5	3,7	10,7
Protection sociale	6,4	7,4	6,5	20,3
dont dépenses d'assurance maladie	3,2	3,4	3,4	10,0
dont autres dépenses de protection sociale	3,2	4,0	3,1	10,3
TOTAL	18,6	16,0	15,4	50,0

Focus sur la loi de finances pour 2016

1,5% de croissance prévue en 2016
La prévision de croissance retenue pour 2016 est estimée à 1,5%, après une hausse de 1% en 2015 confortant l'objectif d'une reprise de l'activité économique.

1% d'inflation prévisionnelle en 2016
La prévision d'inflation retenue pour 2016 est estimée à 1%, après un ralentissement prononcé de l'inflation de 0,1% en 2015 (contre 0,5% en 2014) principalement sous l'effet de la baisse du prix du pétrole. En 2016, cet effet se dissiperait, alors que la dépréciation de l'euro se diffuserait dans les prix, si bien que l'inflation se redresserait.

Prévision du déficit public : -3.3% du PIB en 2016
Le déficit public devrait se réduire à 3,8 % du PIB en 2015, contre 3,9 % en 2014 et 4,1 % en 2013. Il devrait ensuite s'établir à 3,3 % du PIB en 2016 puis à 2,7 % en 2017. Ainsi, le déficit s'établirait à -72,3 milliards d'euros en 2016 contre -73,3 milliards en 2015.

AR PREFECTURE
005-210500237-20160127-DEL20160127017-DE
Reçu le 01/02/2016

Après une adoption définitive le 17 décembre 2015 par l'Assemblée nationale, la loi de finances pour 2016 (LF 2016) a été publiée le 30 décembre dernier au Journal officiel. De très nombreuses dispositions concernent les collectivités territoriales, s'agissant des finances et de la fiscalité locales, mais pas seulement. Certaines portent aussi sur des compétences locales telles que les transports, le logement, la culture, ou l'environnement.

La LF 2016 met en œuvre la seconde annuité du plan d'économies de 50 milliards d'euros décidé par la France, avec 16 milliards d'euros sur l'ensemble des administrations publiques, dont 3,5 milliards d'euros sur les collectivités territoriales locales en 2016.

L'effort des collectivités territoriales au programme d'économies est donc chiffré par la LF 2016 à 3,5 milliards d'euros. Toutefois, selon l'Association des Maires de France, les collectivités territoriales supporteront une « réduction des dépenses » via une réduction de leurs recettes de 3,7 milliards d'euros (et non pas 3,5 milliards d'euros), car l'Etat déduit 50 millions d'euros de DETR et 150 millions d'euros de Fonds d'aide à l'investissement local.

L'effort entre les différentes catégories de collectivités territoriales se répartit ainsi :

- 2 071 millions d'euros pour le bloc communal (1 450 millions d'euros pour les communes et 621 pour leurs groupements), soit 56% de l'effort ;
- 1 148 millions d'euros pour les départements, soit 31% ;
- 451 millions d'euros pour les régions, soit 13%.

Répartition au prorata des recettes totales	Bloc communal	Départements	Régions	Total
Recettes totales en Md€ (Comptes de gestion 2013)	129,62	71,82	28,23	229,67
Part dans les recettes totales des collectivités territoriales	56%	31%	13%	100%

Les dispositions intéressant particulièrement les collectivités territoriales

- une baisse des dotations à hauteur de 3,67 milliards d'euros au titre de la contribution à la réduction des déficits publics assortie toutefois d'une hausse de la péréquation financée par la baisse des compensations d'exonération ;

- le montant du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) est fixé à 1 milliards d'euros en 2016 (contre 780 millions en 2015) ; le gouvernement recule d'un an (2017 au lieu de 2016) l'échéance à partir de laquelle le fonds atteintra 2% des recettes fiscales des communes et de leurs groupements dotés d'une fiscalité propre (soit environ 1,15 milliard d'euros) ;

- la loi de finances pose les principes d'une nouvelle architecture de la Dotation Globale de Fonctionnement du bloc communal dont l'application n'est prévue qu'en 2017 ;

- l'élargissement du FCTVA aux dépenses d'entretien du patrimoine et de la voirie dès 2015, ainsi qu'aux investissements dans le haut-débit à compter de 2016 : ces mesures constitueront une ressource supplémentaire pour les collectivités territoriales de quelque 370 millions d'euros à partir de 2018 ;

AR PREFECTURE
005-210500237-20160127-DEL20160127017-DE
Reçu le 01/02/2016

- la création d'un fonds national de 800 millions d'euros nets pour soutenir l'investissement du bloc communal divisé en deux enveloppes :

  1)-la première destinée aux communes et EPCI à fiscalité propre, s'élève à 500 millions d'euros est consacrée à plusieurs grandes priorités d'investissement définies entre l'Etat et les communes et intercommunalités, comme la réalisation de projets de rénovation thermique, de transition énergétique, de mise aux normes des équipements publics ;

  2)-la seconde s'élève à 500 millions d'euros s'adresse aux communes des unités urbaines de moins de 50 000 habitants et à leurs EPCI lorsque les opérations financées relèvent d'une compétence transférée par une commune éligible au fonds. Les subventions sont attribuées en vue de la réalisation « d'opérations d'investissement s'inscrivant dans le cadre d'un projet global de développement du territoire ». Cette tranche de 500 millions d'euros inclut la reconduction en 2016 des 200 millions d'euros supplémentaires en faveur de la DETR décidés dans la loi de finances pour 2015 ;

- le prolongement des incitations aux communes nouvelles jusqu'au 30 septembre 2016 ;

- la baisse de la cotisation des collectivités au Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) qui passe à 0,9 % de la masse salariale au lieu de 1 % ;

- l'exonération de versement transport pour certaines petites et moyennes entreprises : la LF 2016 relève de plus de 9 à 11 salariés le seuil des entreprises soumises au versement transport afin de limiter les effets de seuil pour les TPE et les PME. Le manque à gagner pour les autorités organisatrices de transport est compensé par un prélèvement de 78,75 millions d'euros sur les recettes de l'Etat ;

- des ajustements au fonds de soutien aux collectivités détentrices d'emprunts toxiques : la LF 2016 porte de 100 à 200 millions d'euros le montant annuel du fonds de soutien aux collectivités territoriales ayant souscrit des emprunts structurés et des instruments financiers, dont la durée est de quinze ans. Cet abondement est financé pour moitié par l'Etat et pour moitié par les établissements financiers. La mesure traduit une annonce gouvernementale du 24 février 2015 qui fait suite à la décision de la Banque nationale suisse de laisser s'apprécier la devise helvétique. L'article fixe aussi le taux maximal applicable aux nouveaux emprunts consentis pour le remboursement d'un prêt sensible ;

- le report au 1er janvier 2018 de la réforme du stationnement payant ;

- la création d'un fonds national des aides à la pierre ;

- la mise en place d'un dispositif de lissage sur cinq ans pour le paiement des impôts locaux pour les nouveaux contribuables ;

- l'article 26 permet aux entreprises de remontées mécaniques de déduire de leur résultat imposable une somme égale à 40% de la valeur d'origine des biens hors frais financiers, affectés à leur activité et qu'elles acquièrent ou fabriquent lorsque ces biens peuvent faire l'objet d'un amortissement. La déduction s'applique également aux biens acquis ou fabriqués jusqu'au 31/12/2016. Lorsque la remontée mécanique est acquise ou fabriquée dans le cadre d'un contrat d'affermage, la déduction est pratiquée par le fermier.

AR PREFECTURE
005-210500237-20160127-DEL20160127017-DE
Reçu le 01/02/2016

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) :

La dotation globale de fonctionnement (DGF) constitue de loin la principale dotation de fonctionnement de l'État aux collectivités territoriales. Selon le ministère de l'économie et des finances, la DGF représente en moyenne 19 % des recettes réelles de fonctionnement des collectivités territoriales (19,8% pour la commune de Briançon en 2014).

En réalité, elle est constituée pour les communes de quatre dotations distinctes :

- une dotation forfaitaire « de base » ;
- une « dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale » pour les communes urbaines avec de lourdes charges mais peu de ressources ;
- une « dotation de solidarité rurale » pour les petites communes de milieu rural ;
- une « dotation nationale de péréquation », mécanisme de « solidarité » entre collectivités dans lequel les plus riches vont reverser une partie de leurs ressources aux plus défavorisées après un calcul complexe.

L'article 33 de la LF 2016 réduit la DGF de 3,5 milliards d'euros. En 2016, celle-ci atteint ainsi 33,1 milliards d'euros (- 9,6%). Il laisse inchangées les modalités de répartition de la baisse des dotations (- 3,67 milliards d'euros) entre les collectivités territoriales. Celle-ci représente 1,89% des recettes réelles de fonctionnement des collectivités. Elle s'effectue en fonction des recettes totales des collectivités territoriales figurant dans les comptes de gestion de 2013.

L'article 151 reconduit en 2016 les règles de répartition de la DGF des communes et de la DGF des EPCI en vigueur en 2015. Il prévoit une progression de la dotation de solidarité urbaine (DSU) et de la dotation de solidarité rurale (DSR) à hauteur respectivement de 180 millions d'euros et de 117 millions d'euros. L'article prévoit enfin les montants en 2016 de la contribution au redressement des finances publiques 2016 des communes et des EPCI à fiscalité propre (respectivement 1 450 millions et 621 millions d'euros).

La réforme de la dotation globale de fonctionnement (DGF) : Les principes de la réforme de la DGF ont été inscrits dans la LF 2016, mais pour une application en 2017.

L'article 150 fixe les principes de la réforme de la DGF attribuée aux communes et aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), dont l'entrée en vigueur est prévue le 1er janvier 2017. Il met en place une dotation de base de 75,72 euros par habitant, une dotation de centralité calculée au niveau de l'ensemble intercommunal - c'est-à-dire de l'EPCI et de ses communes membres - comprise entre 15 et 45 euros par habitants. Le dispositif est complété par une dotation de ruralité de 20 euros par habitant attribuée aux communes dont la densité est inférieure à 75% de la moyenne nationale.

Le gouvernement remettra avant le 30 juin 2016 un rapport au Parlement évaluant la réforme et proposant des évolutions. Il prendra en compte les schémas départementaux de coopération intercommunale qui seront arrêtés par les préfets au plus tard le 31 mars 2016.

L'article institue aussi à partir de 2017 un double mécanisme de limite à la baisse de la DGF.

AR PREFECTURE
005-210500237-20160127-DEL20160127017-DE
Reçu le 01/02/2016

III)-Les contraintes fortes pesant sur le budget de Briançon

L' « effet ciseau » – croissance des dépenses supérieure à celle des recettes – généré par la baisse des dotations de l'Etat et la hausse structurelle de certaines dépenses entraîne une diminution de l'épargne, d'où une baisse des investissements des collectivités territoriales.

Pour lutter contre cet effet ciseau, la commune de Briançon n'a pas d'autre solution que de continuer à assurer une bonne maîtrise de son fonctionnement, avec pour objectifs :

- La stabilisation des charges à caractère général ;
- Un volume contenu pour les subventions aux associations (maintien de l'enveloppe) ;
- La maîtrise de la masse salariale dans le respect des évolutions statutaires ;
- La recherche systématique de subventions pour le financement des projets envisagés.

1)-Prospective financière sur la période 2015-2020

La prospective financière est un cadre de réflexion qui doit aider la commune à élaborer sa stratégie financière. Elle vise à projeter dans le futur les principales dépenses et recettes de fonctionnement mais aussi le programme d'investissement de la commune. Elle peut ainsi être utilisée pour définir un volume d'investissement maximal et vérifier que notre commune aura la capacité à réaliser le programme d'investissement envisagé :

	Budget 2015	2016	2017	2018	2019	2020
Evolution Taux d'Imposition	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Evolution Recettes de gestion	-0,48%	-0,44%	-0,86%	1,03%	1,35%	1,51%
Produit fiscal (Etat 1259)	10 645 857	11 056 172	11 332 576	11 615 890	11 906 288	12 203 945
Autres impôts et taxes	4 023 840	4 088 000	4 097 200	4 106 492	4 115 877	4 125 356
Dotations et participations	5 347 386	5 265 488	5 172 766	5 080 407	5 054 556	5 062 981
Impact réforme DGF	*-587 986*	*-1 002 627*	*-1 417 268*	*-1 417 268*	*-1 417 268*	*-1 417 268*
Autres recettes de gestion	3 100 666	3 023 857	3 051 596	3 079 612	3 107 908	3 136 487
Recettes de gestion (1)	22 529 763	22 430 890	22 236 869	22 465 133	22 767 361	23 111 500
Evolution Dépenses de gestion	2,85%	-0,81%	1,17%	1,29%	1,30%	1,30%
Charges à caractère général	3 455 628	4 000 000	4 020 000	4 040 100	4 060 301	4 080 602
Frais de personnel	7 352 667	8 125 000	8 287 500	8 453 250	8 622 315	8 794 761
Atténuations de produits	300 000	350 000	390 000	400 000	410 000	420 000
Autres charges courantes	5 423 966	3 923 380	3 891 991	3 910 807	3 929 831	3 949 064
Dépenses de gestion (2)	16 532 261	16 398 380	16 589 491	16 804 157	17 022 446	17 244 427
= Epargne de gestion (1)-(2)	5 997 502	6 032 510	5 647 378	5 660 976	5 744 914	5 867 073
- Rembt des intérêts de la dette	2 361 000	2 205 684	2 114 685	2 047 804	1 989 555	1 932 117
+ Résultat financier (hors intérêts)	262 020	255 000	255 000	255 000	255 000	255 000
+ Résultat exceptionnel (hors 775)	-435 576	-200 000	-200 000	-200 000	-200 000	-200 000
= Epargne Brute	3 462 946	3 881 826	3 587 693	3 668 172	3 810 359	3 989 956
- Rembt du capital de la dette (yc 165)	2 673 000	2 754 383	2 876 321	2 967 727	3 073 058	3 132 592
= Epargne Nette	789 946	1 127 443	711 372	700 445	737 301	857 364

AR PREFECTURE
005-210500237-20160127-DEL20160127017-DE
Reçu le 01/02/2016

2)-L'endettement de la commune : la poursuite du désendettement de Briançon

	2011	2012	2013	2014	2015 (e)
Intérêts des emprunts (hors ICNE)	2 912 343	2 919 541	2 569 946	2 450 121	2 329 784
Evolution en %	*-2,05%*	*0,25%*	*-11,97%*	*-4,66%*	*-4,91%*
Remboursement du capital	2 231 770	2 336 120	2 447 864	2 552 763	2 663 421
Evolution en %	*4,37%*	*4,68%*	*4,78%*	*4,29%*	*4,33%*
Annuités de la dette	5 144 113	5 255 661	5 017 810	5 002 884	4 993 205
Evolution en %	*0,63%*	*2,17%*	*-4,53%*	*-0,30%*	*-0,19%*
Encours de la dette au 31/12	73 165 199	70 829 079	68 381 215	65 828 452	63 165 031
Evolution en %	*-2,96%*	*-3,19%*	*-3,46%*	*-3,73%*	*-4,05%*

Compte tenu d'un remboursement de la dette en capital en augmentation de +4,33% en 2015, soit un montant de 2,663 M€ contre 2,553 M€ en 2014, l'endettement bancaire de la commune de Briançon aura diminué de près de 4,05% à la fin de l'année 2015 :

Dette au 01/01/2015	Exercice 2015		Dette au 31/12/2015	%
	- Remboursement Dette Ancienne	+ Souscription Dette Nouvelle		
65,828 M€	- 2,663 M€	0	63,165 M€	-4,05%

Sur la période 2009-2015, le remboursement du capital de la dette augmente chaque année de plus de 4%. Briançon poursuit donc son désendettement puisque la part du capital dans le remboursement de la dette augmente régulièrement chaque année.

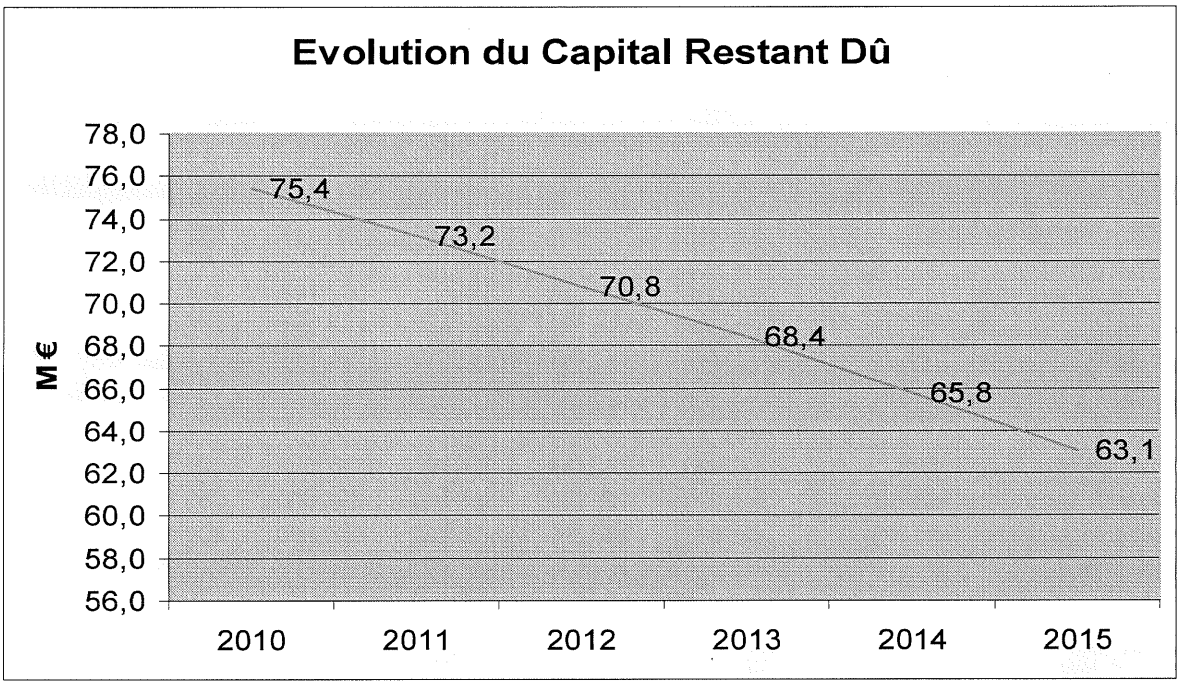

AR PREFECTURE
005-210500237-20160127-DEL20160127017-DE
Reçu le 01/02/2016

Les frais financiers représentent 2,330 M€ avec un taux d'intérêt moyen de 3,54%.

	2011	2012	2013	2014	2015 (e)
Intérêts des emprunts (hors ICNE)	2 912 343	2 919 541	2 569 946	2 450 121	2 329 784
Encours de dette au 31/12/N-1	75 396 969	73 165 199	70 829 079	68 381 215	65 828 452
Taux d'intérêt moyen	3,86%	3,99%	3,63%	3,58%	3,54%

Toutefois, l'encours de dette de la commune de Briançon reste très élevé. Même s'il diminue chaque année, l'encours de dette par habitant est ainsi encore plus de cinq fois supérieur à la moyenne des communes de la même strate démographique (source DGCL).

	2011	2012	2013	2014	2015 (e)
Encours de la dette	**73 165 199**	**70 829 079**	**68 381 215**	**65 828 452**	**63 135 031**
Encours/Habitant	6 045	5 876	5 654	5 338	4 957
Moyenne de la strate (DGCL)	935	955	964	958	NC
Annuité de la dette (hors ICNE)	**5 144**	**5 256**	**5 018**	**5 003**	**4 993**
Annuité/Habitant	425	436	415	406	392
Moyenne de la strate (DGCL)	120	116	118	121	NC
Population INSEE	**12 103**	**12 054**	**12 094**	**12 334**	**12 737**

L'analyse de ces chiffres met avant le fait que la charge de la dette reste, et restera encore pour de nombreuses années, un poste important du budget de notre commune.

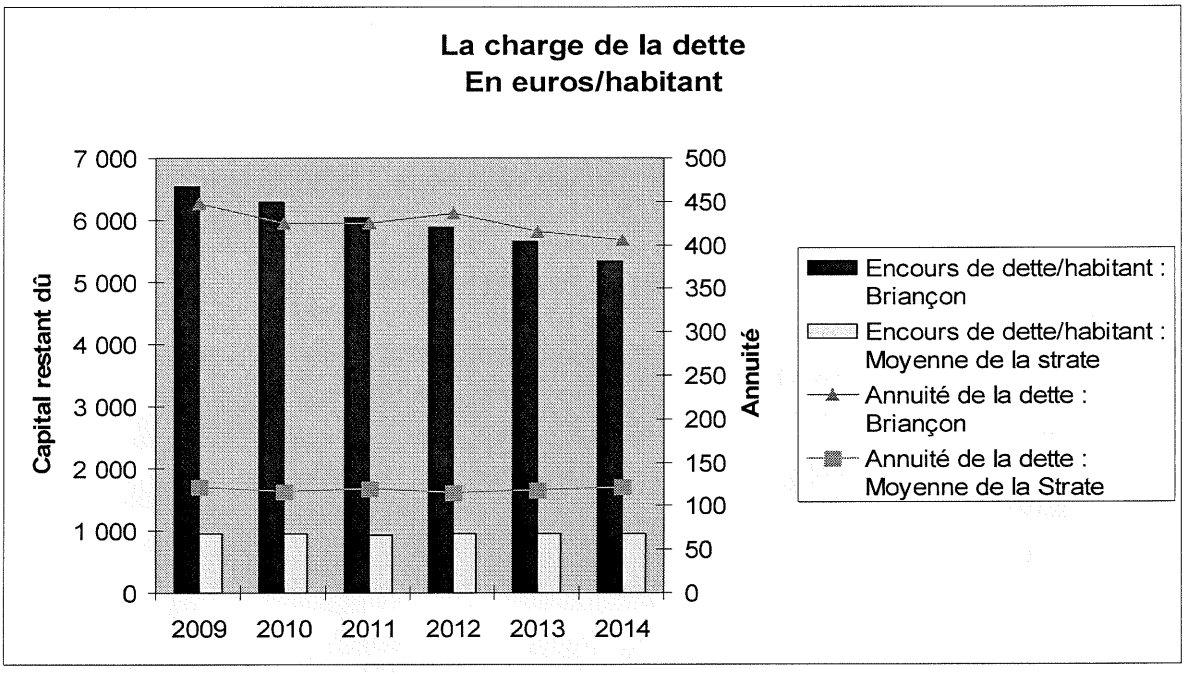

En prenant les dernières données connues (celles de l'année 2014), l'annuité de la dette par habitant est 3,5 fois plus élevé, avec des charges financières qui représentent 12,09% des charges de fonctionnement de la commune en 2014 contre 2,86% pour la moyenne des communes de la même strate démographique (source DGCL).

AR PREFECTURE
005-210500237-20160127-DEL20160127017-DE
Reçu le 01/02/2016

Le profil d'extinction de la dette permet de visualiser les contraintes que le budget communal devra supporter au cours des prochaines années dans la mesure où une part croissante de l'épargne devra être consacrée au remboursement du capital des emprunts.

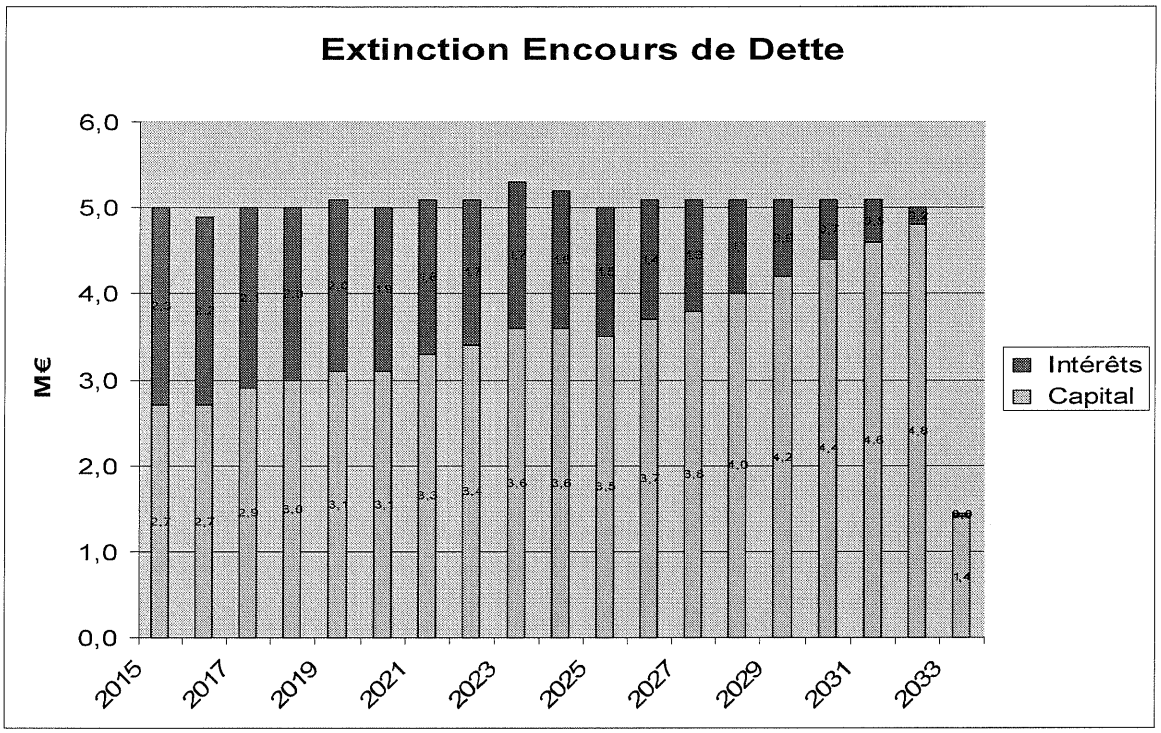

Le niveau d'endettement d'une collectivité territoriale se mesure à partir d'un ratio appelé **capacité de désendettement**. Ce ratio de solvabilité permet de mesurer la durée nécessaire au remboursement du capital de la dette si l'intégralité de la capacité d'autofinancement lui était affectée (en nombre d'années d'épargne brute) :

Capacité de désendettement = Encours de la dette / Epargne Brute

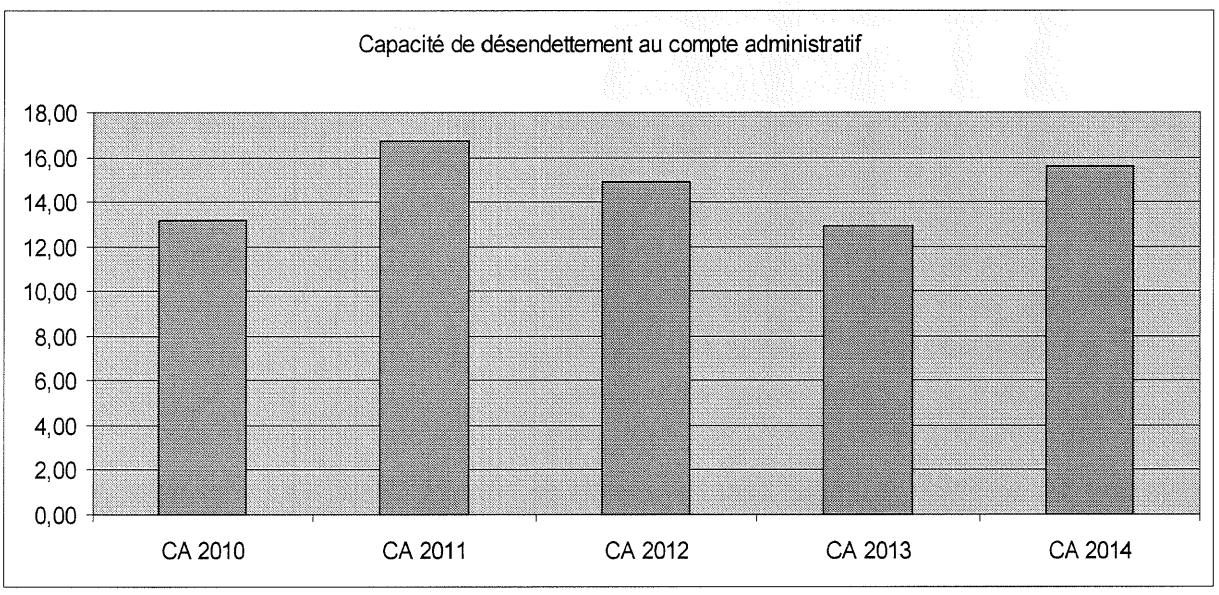

AR PREFECTURE
005-210500237-20160127-DEL20160127017-DE
Reçu le 01/02/2016

3)-Les recettes de la section de fonctionnement

Les tensions budgétaires qui affectent la commune de Briançon ont toujours été fortes. Elles se sont accentuées depuis 2014 en section de fonctionnement avec notamment les pertes de recettes liées à la baisse des dotations de l'Etat. Dans le cadre de la prospective 2015-2020, les recettes de gestion sont prévues en diminution jusqu'en 2017 sous l'effet principalement de la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement. Toutefois, les variations retenues doivent être comprises comme un objectif minimum à atteindre, susceptible d'amélioration.

Les recettes de la section de fonctionnement se décomposent en trois catégories :

↳Les produits de gestion :

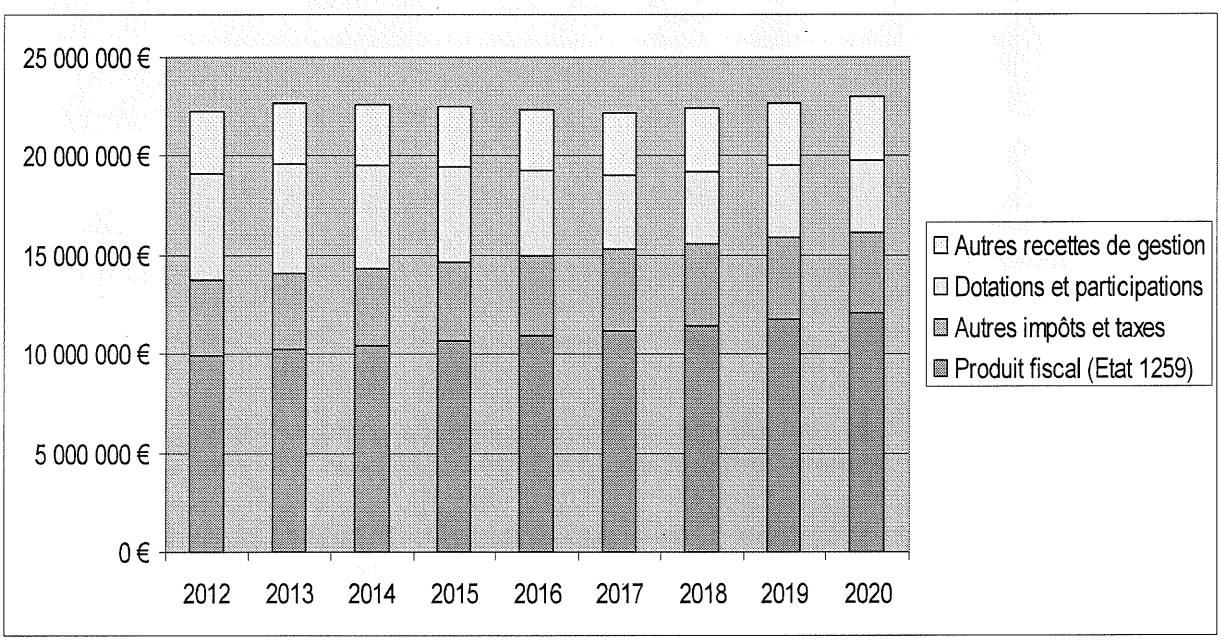

↳Les produits financiers : Les produits financiers sont constitués quasi-exclusivement par les dividendes versés par la SA d'économie mixte Energie Développement Services du Briançonnais (EDSB) dont la commune de Briançon est actionnaire à hauteur de 50,83%.

	2012	2013	2014	2015
Dividendes EDSB	153 153 €	193 200 €	178 442 €	256 796 €

Le montant des dividendes 2015 s'est élevé à 256 796 euros. On peut estimer que ce montant devrait au moins être atteint en 2016. Dans le cadre du scénario retenu pour la prospective 2015-2020, il constitue un plancher. Toutefois, les investissements réalisés par la SAEM EDSB devraient générer à terme des recettes supplémentaires permettant le versement à la commune de Briançon de dividendes majorés au cours des prochains exercices.

↳Les produits exceptionnels : Ils sont essentiellement composés du produit des cessions d'actifs, des subventions exceptionnelles versées par l'Etat au titre du FSCT, des indemnités versées par les assurances, des opérations exceptionnelles de gestion ...etc.

Par nature, le résultat exceptionnel se modifie selon les exercices. L'hypothèse retenue est celle d'un résultat exceptionnel de -200 000 euros par an sur la période 2016-2020.

AR PREFECTURE
005-210500237-20160127-DEL20160127017-DE
Reçu le 01/02/2016

La Dotation Globale de Fonctionnement

Evolution de la DGF forfaitaire depuis 2012

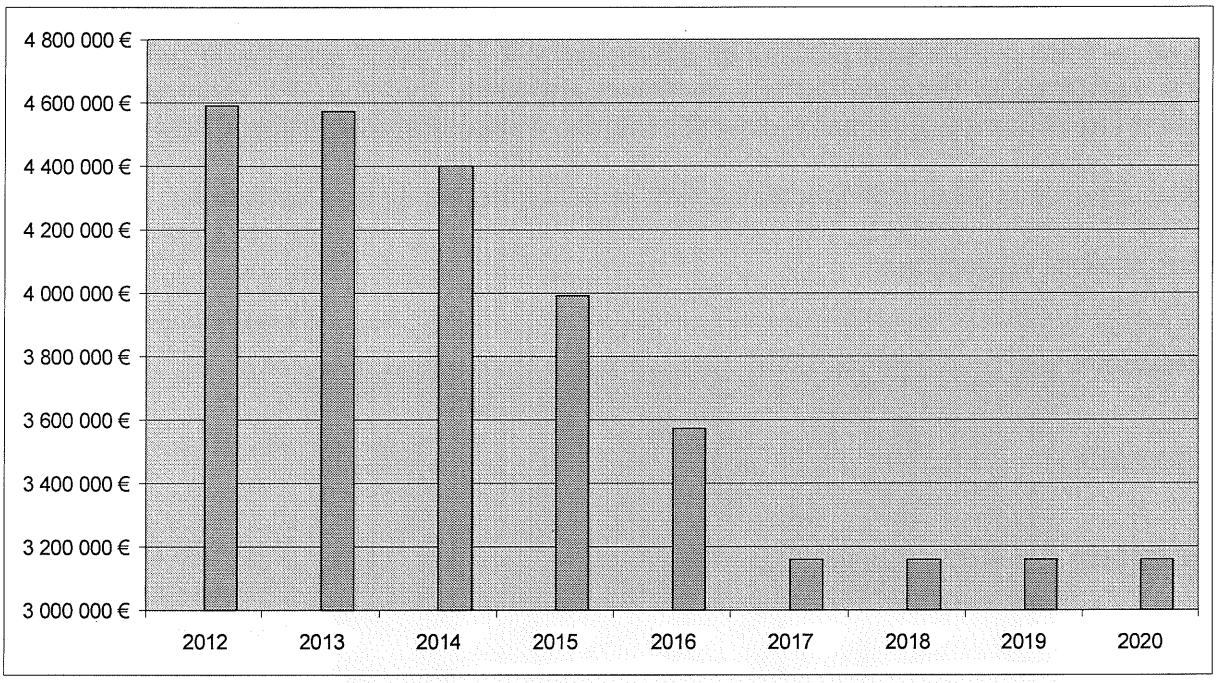

Sur la période 2014-2017, la diminution de la Dotation Globale de Fonctionnement Forfaitaire correspond pour Briançon à une perte cumulée de recettes de plus de 3,2 millions d'euros.

Contribution de Briançon au redressement des finances publiques par rapport à l'année de référence 2013

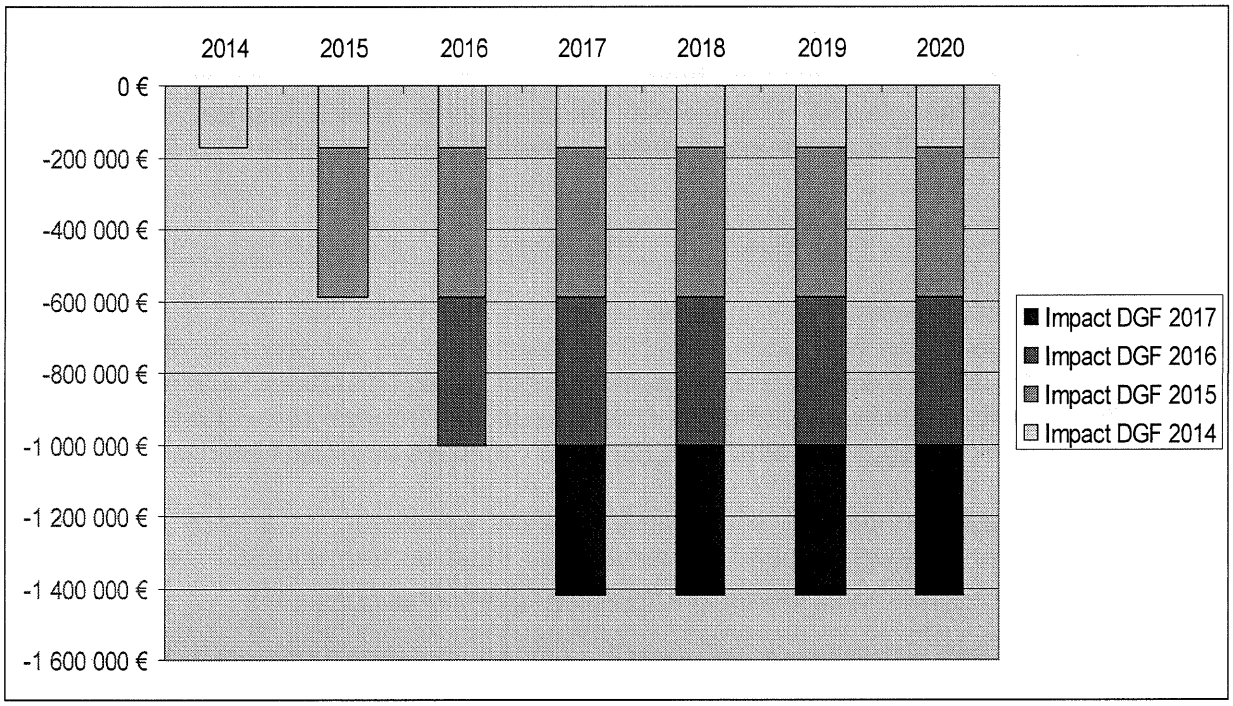

AR PREFECTURE
005-210500237-20160127-DEL20160127017-DE
Reçu le 01/02/2016

La DGF Forfaitaire qui s'élevait à 4 575 434 euros en 2013 a déjà diminué de 585 610 euros en 2015 pour un montant de 3 989 824 euros. L'effort financier demandé à la commune de Briançon par rapport à l'année 2013 s'élève donc déjà à 761 331 euros (173 345 euros au titre de 2014 et 173 345 euros + 414 641 euros = 587 986 euros au titre de 2015).

Contribution de Briançon au redressement des finances publiques en 2014
= - **173 345 euros** (selon fiche de notification de la DGF 2014)

Contribution de Briançon au redressement des finances publiques en 2015
= - **414 641 euros** (selon fiche de notification de la DGF 2015)

Pour 2016, on peut retenir une diminution équivalente à celle de 2015. Il ne s'agit toutefois que d'une estimation dans la mesure où le montant de la DGF forfaitaire 2016 ne dépend pas uniquement du montant de la contribution au redressement des finances publiques. Il est également impacté par d'autres facteurs d'évolution. Dans les faits, les prélèvements individuels seront calculés par les services de l'Etat au cours du premier trimestre 2016.

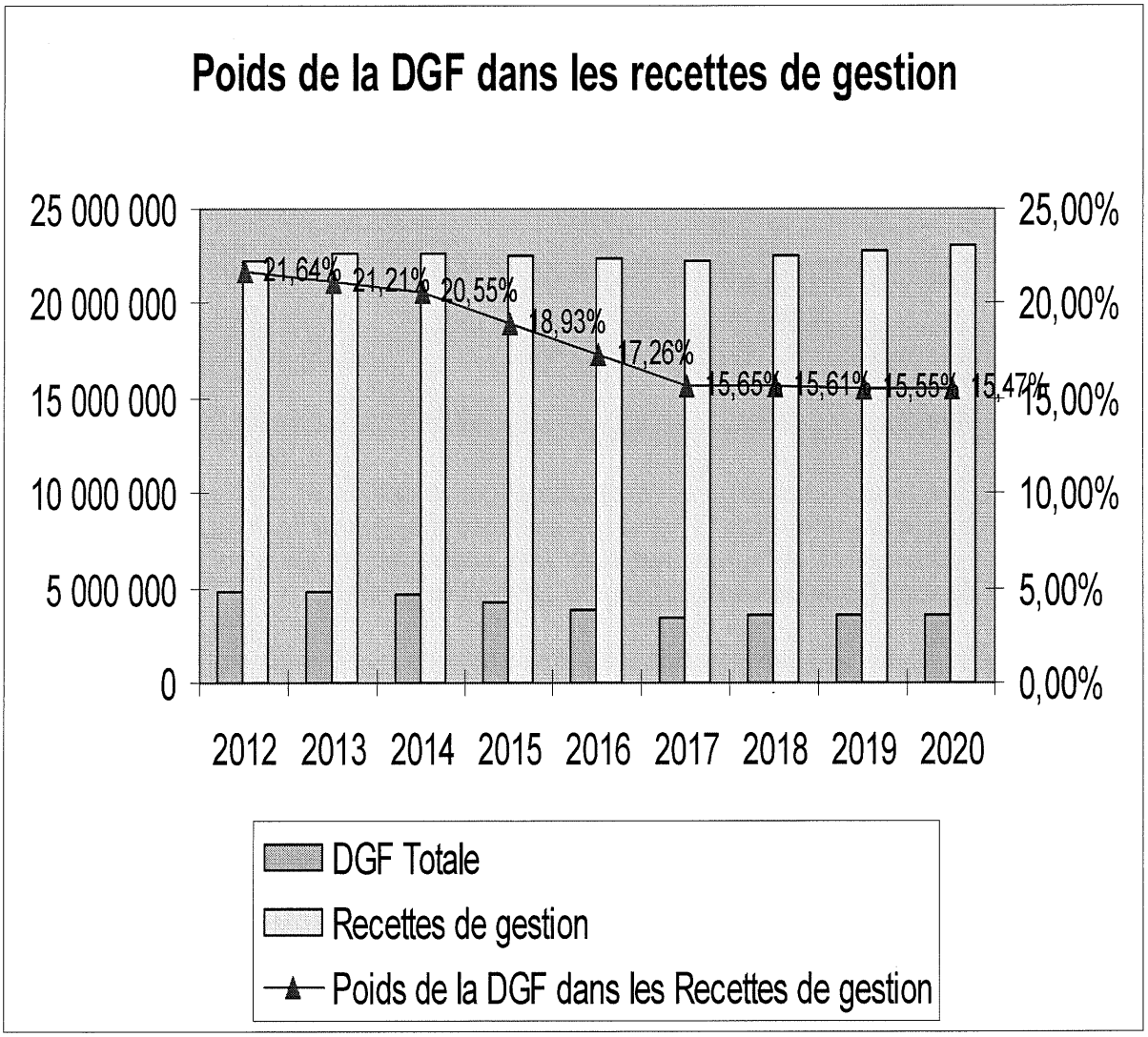

AR PREFECTURE
005-210500237-20160127-DEL20160127017-DE
Reçu le 01/02/2016

La Fiscalité Directe Locale : Taxe d'habitation et taxes foncières

Les orientations budgétaires pour l'exercice 2016 confirment l'engagement de la municipalité de ne pas augmenter les taux d'imposition durant la mandature.

	Taux Briançon	Taux moyens communaux de 2014 au niveau :	
		National	Départemental
Taxe d'habitation	18,25%	23,95%	19,34%
Foncier Bâti	42,62%	20,20%	27,64%
Foncier non Bâti	173,26%	48,53%	108,36%

Source : Etat fiscal N°1259 COM pour 2015

Servant de base aux impositions directes locales, les valeurs locatives sont revalorisées chaque année par le Parlement pour tenir compte de l'inflation. Pour 2016, le taux de revalorisation sera de 1,0 %, ce qui correspond à la prévision d'inflation du gouvernement.

Evolution des bases d'imposition sur la période 2011-2015

	2011	2012	2013	2014	2015 (notification)
Taxe d'habitation	17 115 442	17 766 310	18 441 008	18 444 299	18 629 000
Evolution en %	3,44%	3,80%	3,80%	0,02%	1,00%
Foncier Bâti	14 933 915	15 428 415	16 025 249	16 412 482	16 867 000
Evolution en %	3,51%	3,31%	3,87%	2,42%	2,77%
Foncier non Bâti	32 500	31 605	30 909	34 749	33 100
Evolution en %	-9,40%	-2,75%	-2,20%	12,42%	-4,75%
Total	32 081 857	33 226 330	34 497 166	34 891 530	35 529 100
Evolution en %	3,46%	3,57%	3,82%	1,14%	1,83%
Dont évolution nominale	2,00%	1,80%	1,80%	0,90%	0,90%
Evolution moyenne en %	2,58%				

A ce stade de la préparation budgétaire, l'évolution effective des bases d'imposition pour 2016 (hors revalorisation nominale de +1,0%) reste une inconnue, dans la mesure où les bases d'imposition prévisionnelles ne seront notifiées à la commune de Briançon par la Direction Générale des Finances Publiques qu'au cours du 1er trimestre 2016.

A taux inchangés, et sur la base des données déjà connues au titre du compte administratif pour 2015, on peut d'ores et déjà constater que le produit fiscal a progressé en moyenne de +2,93% par an sur la période 2011-2015, avec une forte augmentation en 2015 à + 3,28%.

Evolution du produit fiscal sur la période 2011-2015

	2011	2012	2013	2014	2015 (e)
Produit fiscal (73111)	9 633 225	9 908 442	10 256 823	10 470 240	10 813 674
Produit fiscal suppl.	*352 547*	*275 217*	*348 381*	*213 417*	*343 434*
Evolution en %	3,80%	2,86%	3,52%	2,08%	3,28%
Evolution moyenne en %	2,93%				

AR PREFECTURE
005-210500237-20160127-DEL20160127017-DE
Reçu le 01/02/2016

Evolution du produit fiscal sur la période 2011-2015

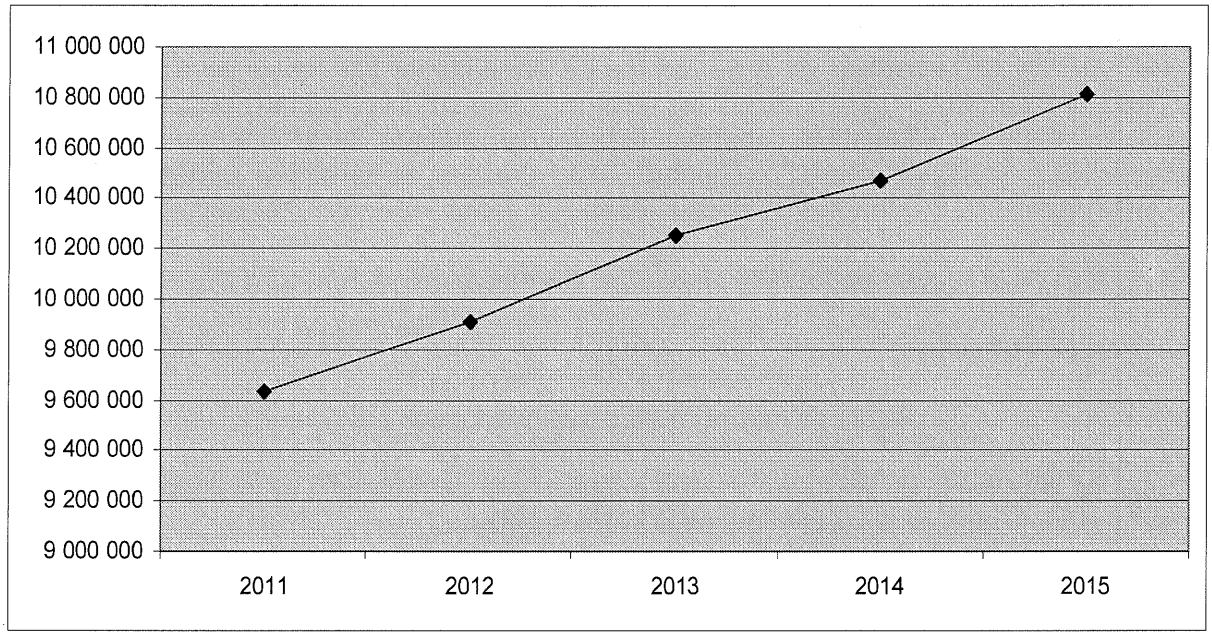

Le produit fiscal supplémentaire résultant de l'augmentation des bases représente un montant annuel moyen de + 306 599 €, et d'environ + 343 434 € en 2015 (non définitif).

Ce montant peut être rapproché du montant prévisionnel de baisse de la DGF -414 641 €.

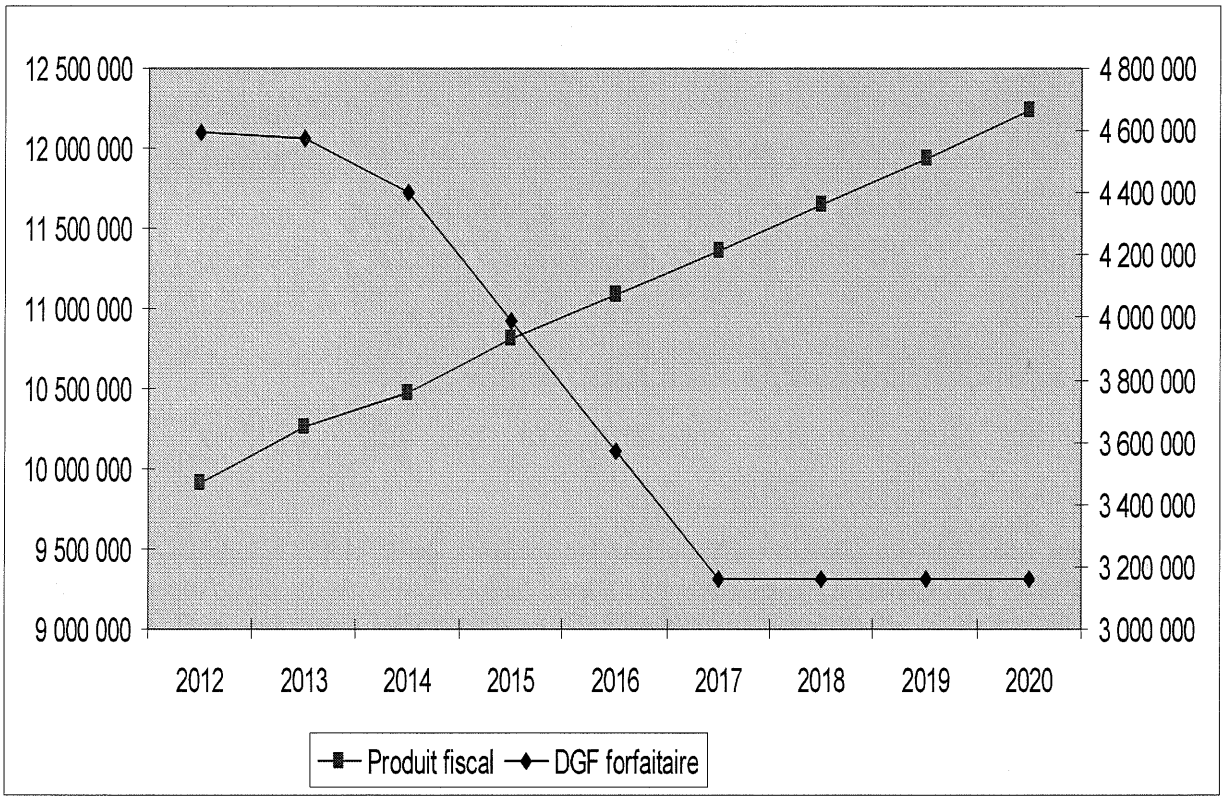

AR PREFECTURE
005-210500237-20160127-DEL20160127017-DE
Reçu le 01/02/2016

4)-Les dépenses de la section de fonctionnement

En 2016, la structure des charges de fonctionnement de Briançon va être fortement modifiée.

En effet, du fait de la reprise en régie directe de l'exploitation du centre aquatique et de la patinoire à compter du 1er janvier 2016, les sommes jusqu'alors consacrées au paiement de la dotation de régie au délégataire (chapitre 65 « Autres charges de gestion courante ») vont désormais être ventilées entre le chapitre 011 « Charges à caractère général » (environ 735 000 euros) et 012 « Charges de personnel et assimilées » (environ 765 000 euros).

Les dépenses de la section de fonctionnement se décomposent en trois catégories :

↳Les charges de gestion :

La baisse des cours du pétrole devrait permettre des économies substantielles en 2016.

En 2016, la commune de Briançon envisage également de maintenir l'enveloppe consacrée aux subventions versées aux associations et clubs sportifs.

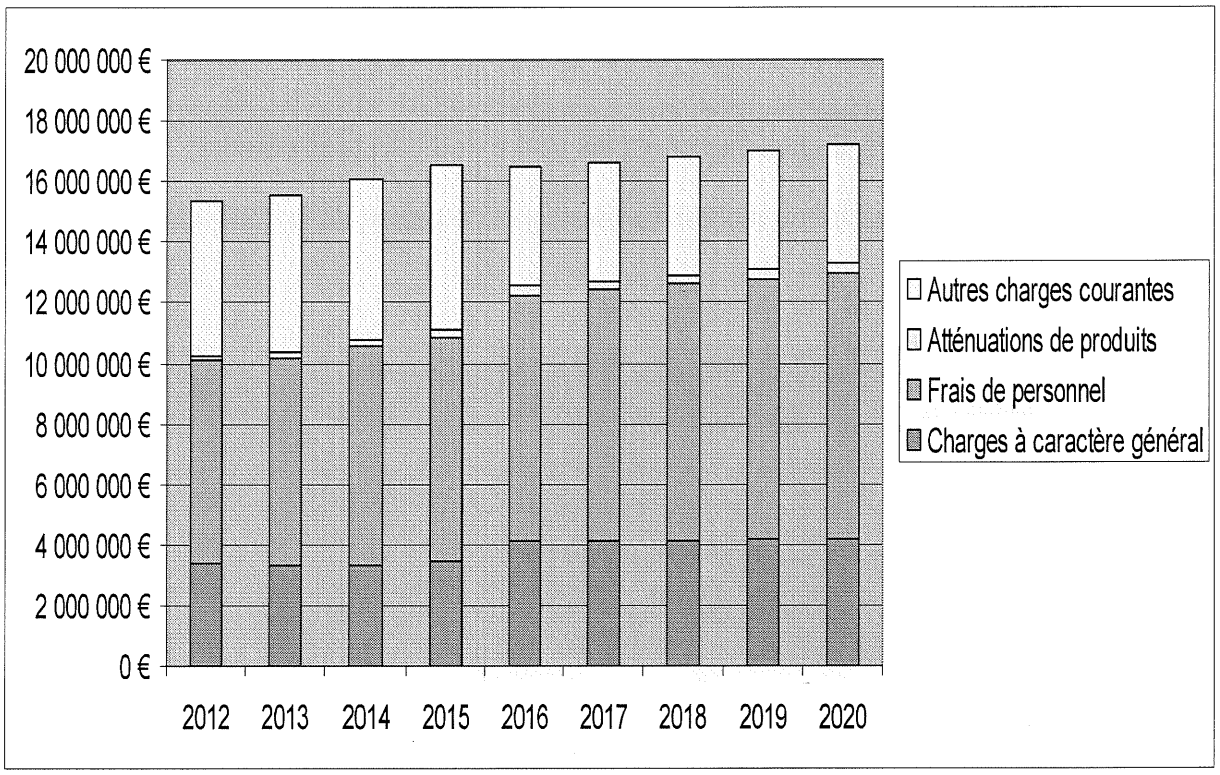

↳Les charges financières sont composées par les intérêts de la dette bancaire. Sur la base des anticipations actuelles des marchés, la charge des intérêts de la dette pour le budget principal de Briançon peut être estimée en 2016, en première approche, à un montant de 2,250 millions d'euros, avec un taux d'intérêt moyen proche de 3,60%.

↳Les charges exceptionnelles : sont composées de charges exceptionnelles sur opérations de gestion, d'indemnités versées au titre des contentieux et d'opérations de régularisation sur les exercices antérieurs (cf. notamment apurement des comptes 27).

AR PREFECTURE
005-210500237-20160127-DEL20160127017-DE
Reçu le 01/02/2016

Les charges de personnel et frais assimilés

Les charges de personnel et frais assimilés vont fortement augmenter en 2016 du fait de la reprise en régie directe de l'exploitation du centre aquatique et de la patinoire.

Pour la période 2016-2020, l'objectif de la commune de Briançon doit être de contenir l'évolution des charges de personnel et frais assimilés à +2,00%, à périmètre constant.

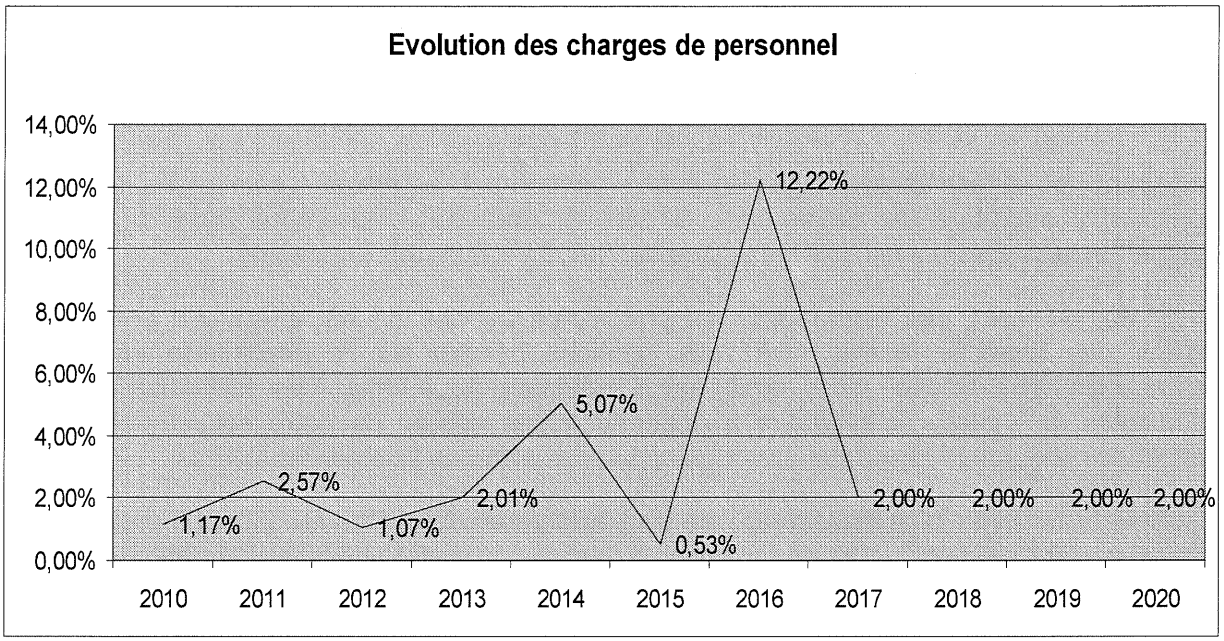

Le bilan de l'année 2015 s'inscrit dans un contexte un peu particulier s'agissant de la Direction des Ressources Humaines. En effet, l'équipe des Ressources Humaines de la commune a été totalement « refondue ». Ainsi, le directeur des ressources humaines a changé de collectivité par voie de mutation et a quitté son poste en mars 2015. Il a été remplacé au 1er juillet 2015. En outre, le reste de l'équipe de la direction a également été fortement modifié avec l'arrivée de deux nouveaux agents respectivement en mai et en juin 2015.

Dans le courant de l'année 2015, la Direction des Ressources Humaines s'est employée à organiser le fonctionnement des instances paritaires relevant de la compétence de la commune de Briançon, à savoir le Comité Technique et le Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail. Ces deux instances ne disposaient pas encore d'un règlement intérieur et ne pouvaient par conséquent pas se réunir valablement. Ces dysfonctionnements ont été réglés en octobre et novembre 2015. Les trois agents titulaires élus représentant le personnel ont suivi la formation organisée par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT), ainsi que le président du CHSCT (élu représentant la municipalité).

Pour conclure sur le volet des mises à jour relatives aux obligations statutaires, le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP) est en cours de finalisation. Ce document a pour vocation de répertorier l'ensemble des risques professionnels auxquels peuvent être exposés les agents de la commune afin de pouvoir organiser la prévention de ces risques. Tous les bilans des services communaux ont été effectués avec l'agent en charge de la prévention au sein du Centre de Gestion des Hautes-Alpes auquel notre commune est affiliée. Le document définitif sera présenté lors d'un prochain CHSCT afin d'être validé.

AR PREFECTURE
005-210500237-20160127-DEL20160127017-DE
Reçu le 01/02/2016

Dans le courant de l'année 2015 la ville de Briançon a procédé à :

- 64 avancements d'échelon au temps minimum pour la commune et 1 pour le CCAS ;
- 10 avancements d'échelon au temps maximum pour la commune et 2 pour le CCAS ;
- 2 avancements de grade pour des agents de catégorie C pour la commune ;
- 2 promotions internes pour des agents de catégorie C pour la commune.

Au 31 décembre 2015, Briançon comptait (commune et CCAS) 274 agents :

- 147 agents titulaires, avec la répartition suivante :
  - 8 de catégorie A,
  - 15 de catégorie B,
  - 110 de catégorie C pour la commune de Briançon et 14 pour le CCAS.
- 127 agents non titulaires (commune de Briançon et CCAS).

S'agissant des différents avantages en nature concernant les agents communaux, le conseil municipal a approuvé par délibération N°187 en date du 4 novembre 2015 la liste des logements de fonction, ainsi que les postes ouvrant droit à de tels logements.

S'agissant du volet des formations, les principales actions de formation ont concerné le secteur des finances locales, avec des sessions portant sur la découverte du budget, l'élaboration d'un budget local, ainsi que l'exécution du budget. Ces formations ont été dispensées en « intra » (c'est-à-dire à destination des agents de notre collectivité), ce qui permet des actions de formation plus ciblées sur nos attentes spécifiques locales.

D'autres formations « plus classiques » se sont également déroulées au cours de cette année. Au total ce sont ainsi 317 jours de formation à destination de 65 agents qui ont été organisés.

Pour l'année 2016, les perspectives de la Direction des Ressources Humaines s'inscrivent dans la continuité des chantiers entamés en 2015 :

I) <u>La masse salariale</u> :

La masse salariale dans la fonction publique territoriale se compose de trois éléments : le GVT (Glissement Vieillesse Technicité), la valeur du point d'indice salarial, et enfin l'évolution du nombre total de fonctionnaires. L'évolution des frais de personnel (chapitre 012 corrigé du montant perçu pour les contrats aidés) sur la période 2010-2015 est retracée ci-après :

	2010	2011	2012	2013	2014	2015 (e)
Charges de personnel : Chapitre 012	6 481 316	6 647 967	6 719 272	6 854 292	7 201 910	7 240 000
Subventions de l'Etat : Contrats aidés	0	0	-90 201	-154 602	-153 436	-92 506
Total	6 481 316	6 647 967	6 629 071	6 699 690	7 048 474	7 147 494
Evolution en %	1,17%	2,57%	-0,28%	1,07%	5,21%	1,40%

A) <u>Le GVT</u> :

Les contraintes budgétaires conduisent aujourd'hui la commune à déterminer une variation d'un maximum de +1,5% pour le Glissement Vieillesse Technicité (GVT).

Le GVT correspond à l'impact sur la masse salariale des avancements d'échelon, des avancements de grade, ainsi que des promotions internes. On parle alors de GVT positif.

Le GVT retrace également les incidences du non remplacement ou du remplacement des fonctionnaires qui partent en retraite (et qui sont « en haut » de la grille salariale) par de nouveaux agents rémunérés en général sur une grille inférieure. On parle alors de GVT négatif.

AR PREFECTURE
005-210500237-20160127-DEL20160127017-DE
Reçu le 01/02/2016

S'agissant du GVT positif pour l'année 2016, la commune a proposé à l'avis des Commissions Administratives Paritaires placées auprès du Centre de Gestion des Hautes-Alpes :

- 1 promotion interne (pour un agent de catégorie C) ;
- 3 avancements de grade (pour trois agents de catégorie C) ;
- 51 avancements d'échelon au temps minimum ;
- 2 avancements d'échelon au temps moyen ;
- 2 avancements d'échelon au temps maximum.

S'agissant du GVT négatif, 5 agents sont partis en retraite dans le courant de l'année 2015 :

- Deux d'entre eux ont été remplacés « poste pour poste ». Leur poste étant lié à un taux d'encadrement, leur remplacement s'avérait statutairement obligatoire ;
- Un agent a été remplacé en interne ;
- Un agent a été remplacé en interne à mi-temps ;
- Un agent n'a pas été remplacé.

Lors du départ d'un agent (mutation, fin de contrat, départ en retraite...etc.), le responsable concerné doit faire le point sur l'organisation de son service. En effet, il n'y a pas de remplacement automatique. Chaque départ fait l'objet d'une analyse ; les remplacements et/ou les propositions de nouvelle organisation sont validés par l'autorité territoriale.

B) La valeur du point d'indice :

Le point d'indice des fonctionnaires est gelé depuis cinq ans (4,63 € brut depuis le 1er juillet 2010). Il ne semble pas qu'une modification de cette valeur soit envisagée en 2016.

C) Le nombre total des fonctionnaires :

Le conseil municipal, lors de sa séance du 16 décembre 2015, a adopté une délibération déclarant sans suite la procédure de consultation au titre de la reconduction de la délégation de service public pour l'exploitation de la patinoire et du centre aquatique. Cette décision a entraîné la reprise à compter du 1er janvier 2016 de l'exploitation de ces deux équipements. Notre commune ayant opté pour une reprise en régie directe, le personnel anciennement employé par le délégataire a été repris par Briançon. La procédure de transfert des contrats de travail (régis par le droit privé) a été faite en application de l'article L-224-3 du code du travail.

19 personnes sont concernées (dont deux agents en détachement de la ville de Briançon, et qui réintègrent donc la collectivité sur leur grade et avec leur ancienneté). Les 17 autres personnes seront recrutées en tant qu'agents non titulaires de la fonction publique territoriale et donc régies par le décret N°88-145 du 15 février 1988. Bien que non titulaires (donc n'ayant pas la qualité de fonctionnaire), ils seront payés sur un grade et donc par référence à une grille indiciaire. Ils feront augmenter le nombre des agents rémunérés et donc la masse salariale.

Tous les agents ainsi repris par la commune devaient l'être en conservant les clauses substantielles de leur contrat de travail initial, y compris donc leur temps de travail hebdomadaire qui était de 35H00 (durée de travail qu'ils conserveront au sein des effectifs).

On peut noter à cette occasion que, pour ce qui concerne les agents de la commune et du CCAS de Briançon, le dernier document en date faisant état du temps de travail remonte à décembre 2013. Il s'agit du règlement intérieur des congés qui rappelle dans son préambule que la durée annuelle de service pour tous les agents publics à temps complet est de 1 600 heures, soit une durée moyenne de travail hebdomadaire effectif de 35 heures. A cette durée

AR PREFECTURE
005-210500237-20160127-DEL20160127017-DE
Reçu le 01/02/2016

annuelle de service, la loi n°2004-626 du 30 juin 2004 ajoute la journée de solidarité qui correspond à 7 heures pour un agent à temps complet : soit 1 607 heures annuelles.

Cette durée annuelle est applicable aux agents affectés aux services suivants :

- Le service des sports ;
- Le service des affaires scolaires, ATSEM et agents d'entretien des écoles ;
- Le Centre Communal d'Action Social.

Pour les autres agents de la commune de Briançon, la durée hebdomadaire de service est de 37H30 et donne par conséquent lieu à l'octroi de 15 jours de RTT auxquels il convient d'enlever 7 heures par an au titre de la journée de solidarité envers les personnes âgées.

Les agents affectés à la cuisine du Centre Lepoire travaillent, quant à eux, 40 heures par semaine, et ils ont donc droit à ce titre à 203 heures de RTT par an, auxquelles il convient également d'enlever les 7 heures dues au titre de la journée de solidarité.

II) Les formations :

Outre les formations dites obligatoires (habilitation électrique, diverses autorisations de conduite et permis), la commune poursuivra son effort de formation à destination de tous les services. On peut noter que la cotisation versée chaque année au CNFPT (organisme qui gère les formations pour la fonction publique territoriale), qui s'élevait à 1% de la masse salariale, diminuera à 0,90% de cette même masse à compter du 1er janvier 2016 ; il faudra par conséquent s'attendre à une diminution des offres de formation de la part de cet organisme.

D'une manière générale, la mutualisation des formations doit être un des buts de la commune de Briançon. Avec l'intercommunalité naturellement, mais également avec d'autres collectivités. A titre d'exemple, un projet de formation commune avec le CCAS d'Embrun pour les aides à domicile est en cours. Cette formation sera organisée en coopération avec le CNFPT, avec deux sessions : une session à Embrun et une autre à Briançon. Si cette expérience s'avérait concluante, elle pourrait être reconduite pour d'autres types de formation.

Pour ce qui est des formations plus spécifiques à l'équipe de la Direction des Ressources Humaines, il y aura une poursuite des stages proposés par le CNFPT : Gestion administrative et statutaire des carrières prévue dans le courant du mois de janvier 2016, puis un stage sur la gestion des longues maladies en mai. Des formations sur les logiciels d'exploitation sont également prévues dans le courant de l'année 2016 (Kélio et SEDIT notamment).

III) Les projets transverses :

Le Comité Technique du 13 octobre 2015 a validé la création d'un groupe de travail pour les ATSEM afin de finaliser la rédaction d'une charte à destination de ces agents. Ces réflexions devraient permettre de clarifier et donc d'optimiser le travail des ATSEM. Ce groupe de travail se compose d'un membre du service des affaires scolaires, d'un représentant de chaque organisation syndicale, de deux ATSEM qui seront désignées par leurs collègues lors d'une réunion qui aura lieu dans le courant du mois de janvier 2016 et de la DRH. Ce groupe est placé sous la responsabilité de l'Adjoint au maire en charge du personnel.

On peut rappeler que les Agents Territoriaux de Service des Écoles Maternelles (ATSEM) sont chargés de missions précises : entretien des locaux, rôle éducatif et collaboration à l'action pédagogique. Ces missions sont accomplies quotidiennement en présence et en collaboration

AR PREFECTURE
005-210500237-20160127-DEL20160127017-DE
Reçu le 01/02/2016

avec les enseignants. Pour autant, les ATSEM font partie du personnel communal et sont placés sous l'autorité hiérarchique du Maire, ce rattachement hiérarchique étant assuré par le responsable des Affaires Scolaires. Cette organisation autour de trois acteurs (ATSEM, enseignants et commune) nécessite une bonne coordination, basée sur une clarification préalable des rôles de chacun, d'où l'intérêt d'établir une charte des ATSEM de Briançon.

Le CNFPT a mis en place dans le département un réseau des professionnels RH. La première rencontre a eu lieu fin 2015 pour une première prise de contact. Les réunions de ce réseau se poursuivront tout au long de l'année 2016 et permettront de tisser des liens avec d'autres professionnels du département sur des sujets et thèmes qui intéressent les RH.

5)-La programmation et le financement des investissements

Les efforts consentis en section de fonctionnement doivent permettre de dégager une épargne brute suffisante pour financer les investissements de la commune de Briançon.

La prospective financière 2015-2020 fait apparaître la capacité d'investissement de la commune avec une cible minimum de 5 millions d'euros à atteindre pour l'épargne nette.

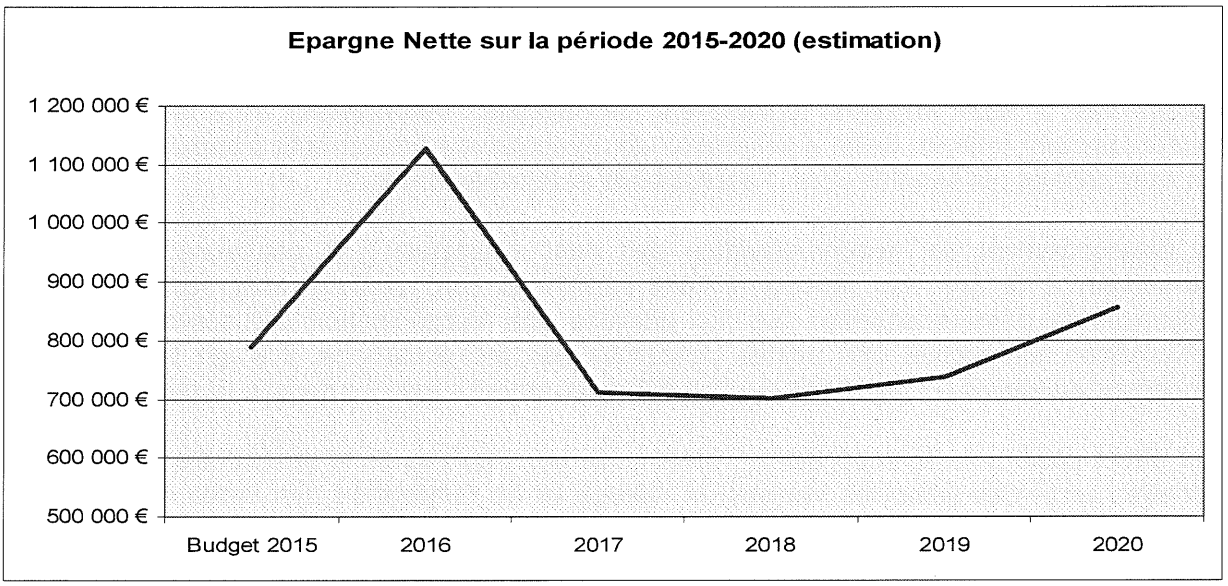

A cette épargne nette s'ajouteront des ressources d'investissement externes (FCTVA, taxe d'aménagement, subventions d'équipement, ...etc.).

Sous réserve des hypothèses prudentes retenues pour la construction de la prospective, la capacité d'investissement hors subventions de Briançon s'élèvera donc à environ 3 millions d'euros en 2016, puis 2,5 millions les années suivantes. Le taux de subventionnement des investissements aura un impact significatif sur le volume des investissements annuels.

En effet, toute subvention d'investissement attribuée à la commune de Briançon viendra bien sûr majorer ce montant. D'où l'importance de consacrer du temps et de l'énergie à la recherche des subventions susceptibles de financer les investissements de la commune.

Les données de la prospective seront réactualisées lorsque les chiffres définitifs de la gestion 2015 seront connus, c'est-à-dire à la fin de la journée complémentaire au 31 janvier.

AR PREFECTURE
005-210500237-20160127-DEL20160127017-DE
Reçu le 01/02/2016

IV)-Les orientations budgétaires pour 2016

Dans un contexte durable de baisse des dotations et allocations versées par l'Etat, et plus généralement de diminution sensible de toutes les ressources publiques, Briançon devra poursuivre l'adaptation de ses services publics avec l'approfondissement de la formation professionnelle des agents territoriaux, le développement des services en ligne, la mise en œuvre accentuée de la dématérialisation, et toujours l'amélioration des moyens mis à disposition des services municipaux (logiciels, moyens informatiques, locaux, véhicules,...etc.).

On peut affirmer ici que, au regard de la conjoncture actuelle, la formation professionnelle est un vecteur de développement non négligeable, aussi bien pour les collectivités territoriales que pour leurs agents. En effet, alors que la collectivité gagne en performance tout en enrichissant l'offre qu'elle propose à ses usagers, les agents développent et actualisent leurs compétences.

En 2016, Briançon poursuivra également un travail important d'adaptation de ses services publics par l'utilisation des technologies de l'information et de la communication.

La dématérialisation des flux s'inscrit notamment dans le cadre de la modernisation de l'Administration à laquelle elle contribue par le développement de l'e-administration.

L'e-administration désigne l'utilisation des technologies de l'information et de la communication par les administrations publiques visant à rendre les services publics plus accessibles à leurs usagers (particuliers, entreprises, collectivités) et à améliorer leur fonctionnement interne. Cette amélioration des processus administratifs s'appuie notamment sur trois critères : la simplification, l'accessibilité et la transparence.

Le développement de l'e-administration doit donc permettre à la commune de Briançon d'améliorer à la fois son fonctionnement interne et ses relations avec les usagers. Ce processus de dématérialisation des flux entraîne une réorganisation des services avec une optimisation recherchée des postes concernés par ces évolutions. Il s'agit toutefois d'un processus de moyen à long terme qui doit nécessairement s'inscrire dans la durée.

Les effets positifs de la suppression massive de flux papiers, de la gestion électronique des données archivées selon les normes en vigueur et de l'utilisation des outils numériques à disposition des services peuvent se classer en trois grandes catégories :

- **Les bénéfices économiques** concernent la réduction de la dépense en fournitures (papier, encre,...etc.), la diminution des coûts de traitement (édition, tri, distribution,...etc.) et de stockage. De plus, on peut attendre de cette dématérialisation la diminution des temps d'accès et de traitement, ainsi que l'amélioration de la productivité ;

- **Les bénéfices organisationnels** sont nombreux et variés : accès permanent et rapide aux documents ; traçabilité des documents ; simplification, gain de temps et meilleure convivialité lors de la recherche des informations ; amélioration des procédures de classement/archivage des dossiers ; automatisation des traitements, fluidité et meilleur contrôle ; meilleure fiabilité, sécurisation et protection des données avec l'utilisation du format .pdf ; meilleure confidentialité de l'accès aux données ; ...etc. ;

AR PREFECTURE
005-210500237-20160127-DEL20160127017-DE
Reçu le 01/02/2016

- **Les bénéfices écologiques** sont évidents et participent à ce que l'on nomme maintenant l'« informatique verte » qui vise à réduire l'empreinte écologique, économique, et sociale des technologies de l'information et de la communication.

Une étape importante du développement de l'e-administration sera franchie en 2016 à Briançon avec la mise en œuvre de la dématérialisation complète de la chaîne comptable et financière. En date du 6 janvier 2016, la commune de Briançon a d'ailleurs formalisé un engagement partenarial ordonnateur/comptable avec le trésorier municipal et le directeur départemental des finances publiques prévoyant des engagements conjoints et réciproques pour une amélioration des relations fonctionnelles et la modernisation de la gestion publique.

En 2016, Briançon poursuivra les efforts entrepris pour améliorer ses pratiques en matière de marchés publics dans un souci d'efficacité et de sécurité juridique. Ainsi, l'année 2015 a déjà été l'occasion pour le service des marchés publics d'utiliser de façon plus poussée le profil acheteur de la commune (www.achatpublic.com) et de systématiser l'utilisation des communications électroniques dans le cadre des procédures de marchés publics.

L'acquisition d'un logiciel de gestion des marchés, logiciel déployé depuis novembre 2015, a permis et permettra également des gains organisationnels en apportant aux services une assistance dans la passation des marchés publics, de la rédaction à la notification.

Enfin, le développement des marchés pluriannuels dans le respect des procédures réglementaires doit permettre de rationaliser l'activité des services communaux référents et de dégager des gains financiers, avec l'hypothèse qu'un marché plus long constitue une sécurité pour les candidats, les amenant ainsi à proposer des offres plus compétitives.

La refonte du droit des marchés publics, avec une application prévue au 1er avril 2016, sera l'occasion d'une mise à jour et d'une redéfinition des procédures internes.

En résumé, on peut déclarer que, pour accompagner ces changements, la commune de Briançon doit construire ses actions en s'appuyant sur quelques principes de base :

- Poursuite de la maîtrise des dépenses de fonctionnement : contrôle des dépenses des services communaux, de la masse salariale et des prestations externalisées ;

- 0% d'augmentation des taux communaux de la taxe d'habitation et des taxes foncières conformément à l'engagement de mandature ;

- Préservation d'une capacité d'autofinancement suffisante permettant de financer les équipements communaux par l'épargne ;

- Mise en œuvre d'un plan pluriannuel d'investissement compatible avec les budgets annuels, conformément aux procédures initiées en 2014 ;

- Poursuite de la politique de désendettement : réduction de l'encours de la dette en continuant à rembourser chaque année le capital annuel de la dette ;

- Recherche active de nouvelles recettes : mécénat et subventions pour financer les investissements annuels.

AR PREFECTURE
005-210500237-20160127-DEL20160127017-DE
Reçu le 01/02/2016

- Briançon plus solidaire

Enfants, jeunes, familles et seniors : la commune s'emploie à améliorer le quotidien de tous. Un pari humaniste qui s'inscrit dans le projet Ville-Santé OMS de Briançon.

En 2015, en collaboration étroite avec les services de l'éducation nationale, **le projet « école numérique »**, opération programmée sur 3 ans, est entré dans sa phase pilote. Il doit permettre à l'ensemble des élèves et enseignants briançonnais de mettre en œuvre les nouvelles formes d'enseignement et d'apprentissage passant par l'utilisation des outils numériques.

Le ministère chargé de l'éducation nationale s'est ainsi doté d'une stratégie ambitieuse pour faire entrer l'École dans l'ère du numérique. Le service public du numérique éducatif, inscrit dans la loi de refondation de l'École, doit aider l'École à accomplir ses missions fondamentales d'instruction, d'éducation et d'émancipation. A son niveau, la commune de Briançon a souhaité participer au programme « Ecole Numérique » en conduisant dès 2015 une première phase basée sur la mise à niveau des classes élémentaires avec quelques sites pilotes.

Après concertation avec l'ensemble des directeurs d'école et sur la base du volontariat, trois écoles élémentaires (Oronce Fine, Mi-Chaussée et Saint Blaise) et une école maternelle (Sainte Catherine) ont été équipées d'une classe mobile. Cet outil se compose d'un chariot mobile accueillant un ordinateur maître et des ordinateurs portables pour les élèves, le chariot de l'école maternelle étant équipé de tablettes numériques. En parallèle, des vidéoprojecteurs interactifs ont été installés dans différentes classes des cycles 2 (CP au CE2) et 3 (CM1 et CM2). Pour un budget total de 80 000 euros, 70 000 euros pour le matériel et 10 000 euros pour la mise en réseau, ce dispositif fera l'objet d'un retour d'expérience pédagogique et technique permettant d'adapter dans le temps le développement futur du projet.

Selon les retours d'expérience, et toujours en relation avec les services de l'éducation nationale, une enveloppe annuelle de 70 000 euros y sera consacrée en 2016 et 2017.

La rentrée de septembre 2015 a constitué la troisième année de la mise en place des **rythmes scolaires** sur la commune. Encadrés par des intervenants diplômés, environ 550 enfants participent chaque jour aux multiples activités organisées à Briançon. A titre d'exemple, on peut évoquer les ateliers périscolaires consacrés aux Inuits et aux aborigènes, avec des interventions en binôme associant un guide conférencier et un intervenant « arts plastiques ».

D'un coût d'environ 150 euros par enfant, organisée en trois ACM (Accueil Collectif de Mineurs) au travers d'un projet éducatif territorial (PEDT), cette action permet de prétendre, outre le fonds d'amorçage de 50 euros par enfant, à une participation de la Caisse d'Allocations Familiales de 0,50 euro/heure dans la limite de 3 heures hebdomadaires par enfant.

La préoccupation du bien-être des élèves lors de la pause méridienne a conduit la commune de Briançon à proposer depuis plusieurs années un autre mode d'organisation de la restauration scolaire par **la création de cantines satellites décentralisées dans les écoles.** En effet, le regroupement systématique des élèves sur un lieu unique de restauration scolaire, le Centre Lepoire, occasionnait des temps de déplacement particulièrement fastidieux et ne permettait pas toujours de garantir un temps de repas adapté. L'année 2015, par la création d'un office élémentaire pour les groupes scolaires de Mi-chaussée et Oronce Fine, a marqué la fin du déploiement des cantines satellites dans les écoles de Briançon.

AR PREFECTURE
005-210500237-20160127-DEL20160127017-DE
Reçu le 01/02/2016

Outre cet aspect organisationnel de la restauration scolaire, et dans le cadre du Programme National Nutrition Santé (PNNS) auquel s'est associée la commune de Briançon, **des produits frais, biologiques et locaux** - produits respectueux de l'environnement et de la santé - sont désormais « travaillés et cuisinés » sur place au Centre Lepoire avec comme objectif de faire découvrir aux jeunes briançonnais une autre façon de s'alimenter. Des travaux d'aménagement du Centre Lepoire ont donc été nécessaires, avec la création d'une chambre froide positive supplémentaire. Parallèlement, le bureau dédié à l' « administratif » a été redimensionné, et un quai de transfert amovible installé pour faciliter le chargement/déchargement des containers.

L'année 2016 verra enfin **l'instauration de la cuisson lente de nuit en cuisine centrale** par la mise en place d'appareils de cuisson adéquats, de type VarioCooking, permettant de pocher, frire et sauter avec un gain de temps, et ainsi d'allier la qualité, le rendement, la rapidité de mise en œuvre, la polyvalence, à des économies d'énergie (électricité, eau, ...etc.).

La rénovation des écoles maternelles et élémentaires devra être, comme chaque année, poursuivie, ainsi que le renouvellement du matériel informatique pédagogique. En 2015, de nombreux travaux ont ainsi été réalisés : huisseries, faux plafonds, peinture, électricité (Mi-Chaussée) ; huisseries, réfection escalier, couvertines, porte coupe-feu (Oronce Fine) ; vitre pare-feu (Maternelle Sainte Catherine) ; huisseries, portail, rideaux, revêtement de sol (Saint Blaise) ; couverture du passage (Joseph Chabas) ; rideaux occultant (Pont de Cervières) ; rideaux, peinture (Artaillauds) ; mise en sécurité des abords de l'école Mi-Chaussée ; mur de soutènement de l'école maternelle des Artaillauds ; ...etc. En 2016, une enveloppe minimum de 50 000 euros sera consacrée aux différents travaux dans les écoles briançonnaises.

L'ouverture d'une classe « Toute Petite Section » (TPS) était programmée pour la rentrée scolaire de septembre 2015. N'ayant pu aboutir en 2015, ce projet sera relancé en 2016. Le but est de développer la scolarisation et l'accueil des enfants de moins de 3 ans (programme national). A ce jour, cet accueil nécessite en effet l'accord du directeur d'école qui statue en fonction des effectifs, puisque l'âge d'entrée en maternelle est fixé à 3 ans. L'idée consiste, pour le territoire de Briançon, à créer une classe spécifique avec des enseignants volontaires. L'Education nationale accompagnera ce projet sur le plan pédagogique (formation des enseignants), la partie matérielle restant bien sûr à la charge de la commune.

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) met en oeuvre la politique d'action sociale de la commune de Briançon. Il permet ainsi de développer des actions auprès des personnes âgées, des personnes handicapées, de la famille, des jeunes, ainsi que des actions d'insertion. Pour permettre au CCAS d'assurer ses missions, la commune lui a attribué une subvention annuelle de 450 000 euros en 2015. Cette subvention sera désormais revalorisée annuellement en début d'exercice pour tenir compte de la variation des charges de personnel selon les règles déterminées par la délibération du conseil municipal N° 188 du 4 novembre 2015.

En progression constante depuis plusieurs années, **le service de maintien à domicile** propose des services adaptés à chaque personne âgée. Plus de 14 500 heures ont ainsi été « servies » depuis le début de l'année 2015 réparties sur une centaine de bénéficiaires dont la majorité relève de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA). Cette allocation est gérée par le département et elle est octroyée aux personnes dont le degré de dépendance se situe entre le GIR 1 et le GIR 4 (selon la grille nationale AGGIR - Groupes Iso-Ressources).

Les repas fabriqués par le Centre Lepoire pour les seniors bénéficient de la même attention que ceux destinés aux cantines scolaires, à savoir des repas équilibrés à base de produits locaux et/ou biologiques. Le changement de tarification des repas selon les ressources (Foyer

AR PREFECTURE
005-210500237-20160127-DEL20160127017-DE
Reçu le 01/02/2016

Club et portage à domicile), leur qualité nutritionnelle, mais aussi les besoins de la population âgée et handicapée font que le nombre des personnes livrées oscille autour de 50 par jour, avec un prix moyen à la charge du bénéficiaire de 4 euros par repas.

Les actions d'aide à la famille constituent également un axe majeur des interventions du CCAS. La carte club permet de bénéficier de réductions sur les tarifs de la cantine (30% en moyenne), les transports, l'école de musique, les beaux-arts, les repas pris au CALME...etc. (en fonction des ressources de la famille). L'aide à l'étudiant a été étendue aux jeunes poursuivant leurs études dans le département des Hautes-Alpes. Le chèque eau-solidarité permet, en fonction de critères établis, d'épauler les abonnés éprouvant des difficultés à honorer leurs factures.

En 2016, le CCAS envisage également la mise en place d'un « **Pass activités** » (Cesam) afin de promouvoir les activités pratiquées en famille. De portée culturelle et sportive, cette carte permettrait de bénéficier de tarifs réduits sur les accès piscine, patinoire et cinéma à hauteur de 50% du tarif normal. Il ne serait pas soumis à des conditions de ressources mais serait uniquement lié au lieu de résidence et s'appliquerait à toute la famille (jeune jusqu'à 16 ans).

En partenariat avec le Comité départemental d'éducation pour la santé des Hautes-Alpes (CoDES05), **des ateliers « cuisine »** seront organisés en 2016 avec pour but la prévention et la promotion de la santé, tant pour les personnes en situation de précarité que pour l'ensemble de la population, et la réalisation de recettes simples, économiques et équilibrées.

En 2016, le CCAS de Briançon souhaite également développer **des actions de lutte contre la précarité énergétique**, le but étant d'accompagner les familles dans la maîtrise de leur consommation énergétique. Elles se traduiront par la sensibilisation et l'incitation aux gestes simples du quotidien qui sont sources d'économies, et par un accompagnement collectif et individuel au travers de conseils personnalisés. En lien avec le réseau Energie Habitat, ce programme s'adresse principalement aux familles en position de vulnérabilité.

Les actions d'insertion conduites par le CCAS permettent aux allocataires des minima sociaux de bénéficier de la gratuité du transport urbain grâce à la carte solidarité. De plus, la commune met à disposition du CCAS des logements issus de son parc immobilier, logements qui sont intégrés dans le dispositif d'Aide au Logement Temporaire (ALT). Ce dispositif permet aux personnes en difficulté sociale de bénéficier d'un logement et d'un accompagnement social.

Le Centre d'Animation et de Loisirs Municipal Enfant (CALME) de Briançon accueille les enfants de 3 à 11 ans les mercredis dès la pause déjeuner et durant les vacances scolaires. Sur l'année 2015, l'activité s'est accrue (nombre des heures réalisées) sans que cela engendre un supplément de recettes, en raison notamment d'un pourcentage plus important de familles monoparentales avec de faibles ressources. En juillet et août 2015, les camps « pré-ados avec nuitées » initiés en 2014 à l'attention des jeunes de 11 à 13 ans ont été reconduits. Ces camps proposent à la fois des stages de voile et d'autres sports aquatiques à Savines Le Lac.

Pour répondre aux difficultés de l'accès aux soins rencontrées par la population briançonnaise, ces difficultés ayant été mises en évidence par l'Analyse des Besoins Sociaux (ABS) conduite par la CCAS, la commune de Briançon a souhaité proposer, en lien avec le groupe SOLIMUT-SOLEAD, **une mutuelle dite « communale »**. Cette mutuelle est la première du genre dans les Hautes-Alpes. Elle a pour objectif d'offrir une couverture mutuelle médicale accessible, de qualité, avec des tarifs étudiés se déclinant en trois propositions. Ainsi, 3 mois après son lancement, plus de 230 devis avaient été établis, avec près de 90 adhésions à ce jour.

AR PREFECTURE
005-210500237-20160127-DEL20160127017-DE
Reçu le 01/02/2016

- **Briançon plus durable**

Briançon œuvre tous azimuts pour traduire en actions son engagement en faveur du développement durable. Objectif : préserver l'avenir des générations futures.

Afin de réduire les inégalités sociales et territoriales, **le Contrat Local de Santé** (CLS) a pour vocation de contribuer à la déclinaison territoriale des politiques de santé, en définissant des actions locales qui portent sur la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soins et l'accompagnement médico-social. Suite à la signature du CLS le 18 décembre 2014, deux actions prioritaires ont été retenues parmi les dix problématiques identifiées lors du diagnostic local portant sur l'offre existante de santé et les besoins de la population locale. Il s'agit de la prise en compte de la saisonnalité pour l'accès aux droits, aux soins et à la prévention et de la dimension transfrontalière en matière d'accès aux soins. Sous l'égide du label « Ville Santé OMS », d'autres travaux sont conduits sur la prévention et la promotion de la santé.

L'année 2016 verra ainsi la poursuite des actions initiées en 2015 :

- Élaboration d'un guide des acteurs de santé et de prévention ;
- Le 29 janvier, organisation d'une journée « bilan de santé gratuit » pour les saisonniers ;
- Développement d'un réseau sanitaire franco-italien partagé qui facilitera les parcours des patients (avec pour chef de file, le Centre Hospitalier des Escartons) ;
- Fluidification du parcours santé des patients âgés, handicapés et/ou porteurs de maladies chroniques (en cohérence avec le Projet Territorial de Santé de l'ARS) ;
- Mise en œuvre d'actions de prévention et de promotion de la santé en partenariat avec les acteurs du département (CoDES, Fondation Edith Seltzer, Mutualité Française,...etc.).

La coupe affouagère en régie sera poursuivie en 2016. Créée en 2010 par la municipalité, la coupe affouagère en régie incarne une dimension à la fois solidaire et écologique qui permet de réduire l'empreinte carbone liée aux transports de livraison de bois. Soucieuse de préserver les traditions, la ville propose également une coupe affouagère sur pied.

On peut rappeler que Briançon a obtenu en 2011 la certification PEFC (Programme de reconnaissance des certifications forestières) traduisant sa volonté de gérer durablement les forêts communales pour assurer leur renouvellement et protéger leurs fonctions vitales.

En bref, on peut aussi mentionner que l'Office National des Forêts a procédé en 2015 à des **travaux de régénération** du bois du Ban avec la plantation de près 2250 mélèzes en godets pour un coût d'environ 14 500 euros. Ces travaux annuels seront reconduits en 2016.

Pour une restauration collective plus bio, plus saine, plus locale et plus durable, l'organisme de contrôle et de certification ECOCERT a construit le référentiel « En Cuisine » autour de quatre domaines : le recours aux produits biologiques, la provenance des aliments, la qualité de la nutrition, et la gestion environnementale de l'établissement. Ce référentiel s'adresse aux restaurants des établissements d'enseignement : écoles, collèges, lycées, universités, ...etc.

En 2016, la commune de Briançon recherchera **la labellisation « ECOCERT en cuisine »** qui garantit notamment l'utilisation de 10% de produits issus de l'agriculture biologique dans la confection des repas. Contrôlé et validé par un organisme indépendant agréé, ce label souligne la volonté de la commune de Briançon de proposer une restauration collective de qualité répondant aux enjeux fondamentaux de santé publique, d'environnement et de responsabilité sociétale. L'obtention de ce label serait une première dans le département des Hautes-Alpes.

AR PREFECTURE
005-210500237-20160127-DEL20160127017-DE
Reçu le 01/02/2016

Cette démarche volontariste, qui se veut aussi être un soutien à l'agriculture de proximité, s'inscrit dans un mouvement plus ambitieux et global. De la production au sein de la cuisine centrale (jeunes et seniors), jusqu'au bout de la chaîne (cantines satellites,...etc.), **un tri sélectif des déchets** doit être mis en œuvre avec une valorisation par le compostage (aménagement des sites de compost, fourniture de bacs de tri, matériel de pesée,...etc.).

Dans le cadre du développement de l'e-administration, et notamment de l' « informatique verte », Briançon envisage en 2016 **le raccordement au dispositif COMEDEC** (COMmunication Electronique des Données de l'Etat Civil). Ce dispositif est un élément de modernisation de l'Etat, mis en œuvre conjointement par l'Agence Nationale des Titres Sécurisés et le Ministère de la Justice. Il permet l'échange dématérialisé de données d'état civil entre les destinataires des données (administrations et notaires) et les dépositaires de ces données (mairies et service central de l'état civil de Nantes). Ces échanges concernent principalement aujourd'hui les actes de naissance suite à une demande de passeport ou provenant d'un office notarial.

Comme chaque année, **une convention sera signée avec l'association Environnement et Solidarité labellisée « CPIE Haute-Durance »** afin de poursuivre les travaux de réhabilitation et de mise en valeur paysagère du verger de La Schappe et d'autres sentiers situés sur le territoire communal, sur la base d'un programme préalablement défini. Cette association reconnue d'utilité sociale permet grâce à ses chantiers écoles d'aider des personnes éloignées du monde du travail à garder un contact avec un environnement professionnel et social, le but étant pour eux de rebondir rapidement vers un emploi ou une formation qualifiante. En 2015, l'aide financière versée par la commune de Briançon s'élevait à la somme de 30 000 euros.

Diverses réunions ont été organisées en 2015 au titre de la mise en œuvre d'un nouveau **règlement local de publicité**. Le projet définitif du nouveau règlement local de publicité devrait être présenté au vote du conseil municipal de Briançon au cours de l'année 2016.

En ce qui concerne **le projet de voie verte**, les trois communes membres du SIVM de Serre-Chevalier ont décidé de mettre fin au projet suite au refus du préfet d'accorder l'utilité publique. La commune de Briançon souhaite, quant à elle, poursuivre l'aménagement de cette voie de communication autonome réservée aux déplacements non motorisés en élaborant de manière précise un projet pour la section Avenue Maurice Petsche/Avenue de Provence le long de la Guisane (partie urbaine de la voie verte). Les acquisitions foncières nécessaires à la réalisation de ce projet devront également être réalisées au cours de l'année 2016.

Enfin, Briançon poursuivra l'équipement de ses cimetières par la construction d'**un ossuaire** au sein du cimetière de Briançon Ville et d'**enfeus** au cimetière Vauban (pour une trentaine de places) afin de permettre la prise en charge et l'inhumation des personnes indigentes.

- **Briançon plus attractive**

En multipliant les aménagements dans les quartiers, Briançon se développe pour le bien de tous. Avec un seul mot d'ordre : partager.

En 2016, la commune poursuivra sa politique d'amélioration du cadre de vie des briançonnais en s'appuyant sur les compétences et l'implication des services techniques.

Les permanences dans les quartiers de la ville permettent de rencontrer les briançonnais. Ceux-ci peuvent ainsi directement faire des propositions susceptibles d'améliorer leur cadre de

AR PREFECTURE
005-210500237-20160127-DEL20160127017-DE
Reçu le 01/02/2016

vie. Les propositions retenues sont alors traduites en actions par l'élu responsable avec le soutien des services techniques municipaux (enveloppe d'environ 20 000 euros).

La plupart des actions du **service des espaces verts et du service de la propreté urbaine** sont effectuées en régie. Certains agents de la propreté urbaine interviennent également sur les espaces verts, essentiellement au titre de la tonte. Les tâches de la propreté urbaine sont journalières et récurrentes mais indispensables pour assurer l'attractivité de la ville.

Plusieurs actions marquantes ont rythmé l'année 2015 : passage de la commission du label des villes fleuries (maintien de la 3ème fleur) ; plantation annuelle des massifs (13 000 plants) ; mise en culture de 45 jardinières doubles suspendues ; organisation en collaboration avec le service du patrimoine de l'exposition des sculptures de Thierry Ollagnier au jardin du Gouverneur (animation pédagogique en lien avec les écoles) ; aménagement de l'îlot central du giratoire de l'avenue du Général de Gaulle ; travaux préparatoires à l'installation de composteurs au Centre Lepoire ; création du carré des enfants, pose d'une stèle, engazonnement et plantations du cimetière Vauban ; création d'un WC au parc de la Schappe en lien avec le service voirie ; fabrication d'un portail au square Jean Rousson, ...etc.

En 2016, la commune poursuivra les efforts entrepris en 2014 et 2015 afin d'atteindre l'objectif de « zéro phyto » dans les espaces verts. En outre, il conviendra de mettre en œuvre des actions significatives pour maîtriser le budget de consommation d'eau, et cela malgré l'augmentation des surfaces à arroser. Cette action passera sûrement par une révision des pratiques en matière de gestion des fontaines publiques et d'arrosage des espaces verts.

Le service des Fêtes gère la logistique des manifestations municipales, notamment les cérémonies commémoratives, ou organisées en partenariat avec les écoles, les associations, les clubs sportifs et les divers services communaux. Il est particulièrement sollicité pour les élections, les grandes manifestations estivales et les illuminations des fêtes de fin d'année.

Dans le domaine culturel, les quatre associations portant des manifestations phares seront soutenues comme en 2015. Il s'agit de la Fête Médiévale, qui ouvre la saison d'été, portée par l'association « le Cœur de Vauban » ; de Forts en Fête, qui valorise le patrimoine briançonnais et fédère les associations et acteurs locaux, manifestation portée par l'association « Tous en Scène » ; des Offenbachiades du Sud avec leurs musiciens et chanteurs lyriques dont la renommée internationale donne de la notoriété au territoire briançonnais ; de l'Altitude Jazz Festival organisé par les « Décablés », avec une programmation et des lieux de diffusion très diversifiés afin d'élargir la participation à la vie culturelle et de fidéliser de nouveaux publics.

Le service des Bâtiments Communaux a en charge la gestion du patrimoine bâti de la ville. Il doit assurer le bon fonctionnement des bâtiments et des équipements communaux par la gestion de l'énergie, l'entretien, la réparation et la maintenance. Il procède aux travaux de réparation et de dépannage soit directement, soit par l'intermédiaire de prestataires extérieurs.

Dans le cadre de l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments communaux, l'année 2016 verra la continuation de la rénovation des huisseries, avec la réalisation d'une tranche annuelle, et toujours l'adaptation des chaufferies aux besoins de la commune. L'amélioration de l'accessibilité des bâtiments aux personnes à mobilité réduite sera poursuivie. De nombreux travaux seront également réalisés dans les différents groupes scolaires de Briançon (peinture, toiture, installation de stores occultants,...etc.) et le Centre Lepoire sera l'objet de plusieurs aménagements : remplacement des portes de la cuisine, étanchéité des bacs à graisse et reprise de l'installation électrique dans la perspective de la

AR PREFECTURE
005-210500237-20160127-DEL20160127017-DE
Reçu le 01/02/2016

mise en place d'appareils de cuisson VarioCooking. Enfin, des fournitures diverses seront mises à la disposition des associations de quartier pour la remise en état des fours banaux.

On peut rappeler que par délibération N°143 du 23 septembre 2015, pour réduire la consommation de fioul de ses bâtiments et améliorer leur performance thermique, la commune de Briançon a confié à l'AREA PACA la réalisation d'études préalables à un projet de rénovation énergétique. En bref, il s'agit d'observer le fonctionnement et le comportement des bâtiments pendant la saison de chauffe 2015-2016 en collectant des documents et des informations, et en procédant à des mesures de température. Au plus tard en juillet 2016, l'AREA PAPA proposera un plan d'actions visant la réalisation d'économies d'énergie (entre 15 et 40%).

Le **bureau d'études** assure plusieurs missions courantes : l'instruction des demandes d'urbanisme (essentiellement permis de construite et certificats d'urbanisme) sur les volets « sécurité des accès, branchements aux réseaux de l'éclairage public, servitudes diverses... » ; la délivrance des Autorisations de Survol du Domaine public, la numérotation des habitations avec la remise des plaques de rue pour les nouvelles constructions, les alignements de voirie (en prévision d'éventuels élargissements) ; les réunions diverses avec les promoteurs ou architectes pour des aménagements spécifiques (par exemple, HABRICO, Cœur de Ville, ZAC Durance, les fontaines, Ducos,...etc.) ; le bornage des terrains sur convocation des géomètres experts ; l'organisation des Commissions Communales d'Accessibilité et les relations avec les associations de personnes à mobilité réduite ; le suivi des travaux réalisés à la Collégiale par le Lycée d'Altitude dans le cadre d'une convention de partenariat pluriannuelle ;...etc.

Le bureau d'études a également en charge la réalisation d'études et le suivi administratif et technique des grands projets d'investissement de la commune. Ainsi, sous réserve des arbitrages budgétaires à venir et des subventions susceptibles d'être attribuées à la commune, plusieurs opérations sont envisagées en 2016. Plusieurs délibérations sont donc ou seront inscrites à l'ordre du jour du conseil municipal pour des investissements : 2ème tranche d'aménagement de l'avenue du Lautaret pour un montant estimé de 1 000 000 euros ; concrétisation de l'aménagement du chemin de la Tour pour un montant estimé de 350 000 euros ; amélioration et sécurisation de l'accès à la gare du téléphérique du Prorel pour un montant estimé de 170 000 euros ; enfouissement des réseaux secs et réhabilitation de l'éclairage public du chemin de Fontchristianne pour un montant estimé de 260 000 euros ; l'arasement du seuil Durance et la reprise des digues effondrées à la Schappe ; l'enfouissement des réseaux secs au chemin des Salettes ; ...etc.

Le **service voirie** définit et met en œuvre la politique d'entretien des voiries communales, ainsi que la réalisation des projets qui s'y rapportent. Il est notamment chargé de l'entretien de la voirie publique, du mobilier urbain et de la signalisation de la ville. Il comprend trois équipes :

1)-La régie goudron et réseaux plus particulièrement affectée à l'entretien des trottoirs, chaussées (45 743 km de voies communales), éclairage public et déneigement ;
2)-La régie maçonnerie en charge des chaussées, trottoirs et bâtiments communaux ;
3)-La régie signalisation pour le marquage au sol et la signalétique verticale.

En 2015, le service voirie est ainsi intervenu en régie dans de nombreuses opérations : nouvelles toilettes publiques de la Schappe (doublement de la capacité) ; création de zones bleues afin de favoriser la rotation des véhicules et lutter contre les voitures ventouses devant les commerces et les écoles ; démolition du mur de la gendarmerie pour la création d'un espace vert ; création d'un réseau des eaux pluviales à Pramorel ; aménagement du four, de la fontaine et de la placette de Chamandrin ; traçage en peinture routière de la Rue de la Soie et de la Route de Grenoble ; création d'un réseau des eaux pluviales au Centre Medico-Sportif et

AR PREFECTURE
005-210500237-20160127-DEL20160127017-DE
Reçu le 01/02/2016

rénovation du revêtement du parking ; curage des bacs à déversement de la Schappe ; travaux dans les écoles (branchements eau potable, semelles de portail, escaliers), ...etc.

Quelques chiffres clés permettent de mesurer le volume des interventions liées à la voirie sur le territoire de la commune : 300 tonnes d'enrobé à froid mis sur les voies pour les nids de poules ; 400 tonnes de divers agrégats pour les chantiers liées aux eaux pluviales ; 200 tonnes de gravette pour le déneigement ; 6 tonnes de peinture routière ;...etc.

Bien sûr, des travaux de goudronnage, d'aménagement piétonnier, de développement du réseau des eaux pluviales et de réfection de l'éclairage public seront réalisés en 2016.

Le service des droit de place gère la mise en place et l'exécution des droits de place (marché hebdomadaire, foire, vide-grenier, brocante, salon de l'auto, Luna parc de la Ville de Briançon) - En 2015 : 52 marchés du mardi ; 52 marchés du mercredi ; 52 marchés du dimanche ; 4 foires (2 au printemps et 2 à l'automne) ; 1 foire du 15 août ; 1 foire de l'avent sur deux jours ; 2 brocantes ; 14 vide-greniers ; 3 marchés Italien de 3 jours ; 1 salon de l'auto sur un week-end ; 1 Luna parc de 3 semaines. En 2016, l'acquisition d'un logiciel métier pour simplifier et sécuriser la gestion des droits de place (contrôle, facturation, édition) sera envisagée.

Enfin, le **déneigement** est l'activité structurante des services techniques. En effet, pratiquement tous les agents y prennent part, soit comme chef d'astreinte (4 agents en 2014/2015), soit comme conducteur d'engin, aileronnier ou déneigeur manuel.

Briançon plus dynamique

Consciente des défis à venir, Briançon engage un effort sans précédent pour revitaliser l'économie, développer l'emploi et bâtir, avec les briançonnais, une cité florissante.

La ZAC « Cœur de Ville » qui vise à repenser le plan de circulation, développer des espaces publics fédérateurs et échafauder des scénarios de reconversion des emprises militaires avec une mixité des fonctions (habitations, commerces, services publics, infrastructures culturelles et espaces verts) est aujourd'hui entrée dans une phase opérationnelle.

Le dossier de création de la ZAC « Cœur de Ville », a été approuvé par délibération du conseil municipal du 18 décembre 2013 (superficie de 113 260 m²).

La commune, actionnaire de la Société Publique Locale d'Aménagement AREA-PACA, a décidé de lui confier la concession d'aménagement de la ZAC « Cœur de Ville ».

Cette opération d'aménagement va se réaliser en plusieurs phases opérationnelles sur une durée prévisionnelle de 12 ans. La participation de la commune de Briançon aux équipements publics sera étalée sur la durée de l'opération, pour un montant annuel de 500 000 euros.

L'année 2016 sera marquée par l'avancée du projet du futur **Pôle culturel** notamment via le travail réalisé par le programmiste choisi par la commune de Briançon.

En effet, on peut rappeler ici que la commune de Briançon a confié en 2015 à un programmiste une mission destinée à appréhender la réalisation d'un pôle culturel constitué d'une médiathèque accueillant un service d'archives municipales. Le but est de définir les différents

AR PREFECTURE
005-210500237-20160127-DEL20160127017-DE
Reçu le 01/02/2016

espaces nécessaires, les relations fonctionnelles entre ces espaces, les caractéristiques techniques et fonctionnelles, et de produire une estimation financière du projet.

En 2016, la phase technique du projet de **résidence seniors** Domitys « Les Aiglons Blancs », avec 116 appartements du studio au T3, est entrée dans une phase active avec un démarrage des travaux prévu au second trimestre 2016. En effet, le permis de construire est désormais définitif et la commercialisation des appartements a été lancée en 2015 lors d'une conférence publique organisée dans la grande salle du Casino de jeux Barrière de Briançon.

Dans le cadre du projet urbain « ZAC Cœur de Ville », l'ensemble des marchés publics en cours a été transféré par avenants au concessionnaire d'aménagement (maîtrise d'œuvre, études complémentaires, marchés de travaux). Toutefois, le service de l'urbanisme continuera de participer activement en 2016 au suivi technique et opérationnel du projet urbain en assurant notamment la gestion des relations contractuelles avec le concessionnaire AREA PACA.

Introduit par la loi SRU du 13 décembre 2000 en remplacement des précédents « Plans d'Occupation des Sols » (POS), et modifié par des lois ultérieures, le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est un document d'urbanisme qui, à l'échelle de la commune compétente en matière de PLU, traduit un projet global d'aménagement et d'urbanisme et fixe en conséquence les règles d'aménagement et d'utilisation des sols. À l'initiative et sous la responsabilité de la commune compétente, la procédure de révision générale du PLU permet de modifier intégralement le contenu du document, en modifiant son économie générale.

La commune de Briançon engagera en 2016 une consultation des bureaux d'études avec un démarrage des études pour la **révision générale du PLU.** Cette révision se déroulera sur les années 2016 – 2017, l'objectif a minima étant l'arrêt du PADD pour le 30/12/2016.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable est un des éléments constitutifs du PLU. Il expose le projet d'urbanisme de la commune, et définit les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.

- Briançon plus culturelle

L'effervescence artistique de Briançon traduit un projet fédérateur : partir à la rencontre de tous les publics. De la culture pour tous.

La volonté de valoriser les pratiques culturelles et de permettre à tous d'accéder à une culture de qualité a toujours été et sera encore en 2016 l'objectif de la municipalité. La signature du Pacte culturel avec l'Etat en décembre 2015, le 3ème de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, marque la reconnaissance de cette ambition et permettra de poursuivre le travail entrepris.

Le dynamisme de l'ensemble du Pôle Culture – Bibliothèque, Centre d'Art Contemporain, Archives et service du Patrimoine – apparaîtra à travers une publication éditée courant 2016.

En 2016, **les actions culturelles** du service du patrimoine se poursuivront : présentation en février au Conseil National des Villes et Pays d'Art et d'Histoire du dossier de renouvellement de Briançon ; poursuite de la visite gourmande alliant histoire, jeu de rôle et atelier de cuisine, destinée à la clientèle hivernale ; continuité des visites en russe pour la clientèle hivernale ; deuxième saison des balades spectacles au Fort des Salettes ; mise en place d'une visite

AR PREFECTURE
005-210500237-20160127-DEL20160127017-DE
Reçu le 01/02/2016

insolite commune à tout le Réseau Vauban, découverte des fortifications au petit matin dès juin ; 3ème année de collaboration avec les archives départementales pour la réalisation d'une exposition sur l'iconographie Alpine ; organisation d'une exposition sur le 159ème RIA dans la Grande Guerre de 1916 à 1918, en partenariat avec un collectionneur privé à l'automne 2016 ; continuité d'actions lors d'opérations nationales : Rendez-vous au jardin en juin, Journées européennes du patrimoine en septembre, ...etc.

En matière d'édition, l'année 2015 a fait l'objet de deux publications importantes : un ouvrage dédié à l'ancienne église des cordeliers et à ses peintures murales, restaurées lors de la campagne de travaux entre 2014 et 2015, entièrement conçu et rédigé par des membres de l'équipe du patrimoine ; un livre consacré à l'aventure climatique de Briançon faisant suite à une série de collectes, orchestrées par le Centre de l'Oralité Alpine en collaboration avec notamment le service du patrimoine. En 2016, un ouvrage sera consacré à l'exposition organisée en 2015 et dédiée au 159° RIA dans la Grande guerre de 1914 à 1916.

En 2016, le Pôle culture approfondira ses **actions de Promotion/Communication** et de développement économique en concertation avec l'Office de Tourisme de Serre-Chevalier. Ainsi, suite aux sessions parisiennes et briançonnaises du projet « Linking the Lines » organisées en 2015, et à partir des constats formulés par les participants, un état des lieux du développement touristique et économique des fortifications a été dressé. Une collaboration plus efficace entre l'Office de Tourisme et les services de la commune de Briançon doit désormais être mise en œuvre pour la communication et la promotion autour du patrimoine mondial de Briançon. L'application mobile européenne Linking the lines sera lancée.

En matière de restauration et sauvetage du patrimoine Vauban, plusieurs opérations seront conduites en 2016, sous réserve de l'attribution des subventions correspondantes :

- Fort du Randouillet : Tranche conditionnelle du front d'entrée ;
- Place Blanchard : restauration de l'exutoire de la Gargouille, de la terrasse du bastion et du mur d'enceinte du jardin du Gouverneur (toutes tranches) ;
- Avenue Vauban et fossé médiéval : étude préalable ;
- Collégiale tour-clocher sud-ouest : Etude de projet et DCE ;
- Communication Y phase 1 (ponts dormants) : Etude de Projet et DCE ;
- Fort Dauphin : caserne (tranche conditionnelle) ;
- Fort Dauphin : bastion sud-est (Etude de Projet et DCE) ;
- Eglise des Cordeliers : travaux de restauration de la toiture ;
- Lancement de l'aménagement du CIAP dans le cadre de l'espace Valléen.

Il conviendra de formaliser une convention d'objectifs quadripartite entre la commune de Briançon, le conseil départemental des Hautes-Alpes, le conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Direction Régionale des Affaires Culturelles au travers de laquelle les quatre partenaires s'engageront pour une durée de trois ans (2016-2018) à mobiliser les financements nécessaires à la mise en œuvre de travaux de sauvegarde et de mise en sécurité du patrimoine fortifié de Briançon inscrit à l'UNESCO, éléments patrimoniaux essentiels au développement culturel, à l'animation et au rayonnement de Briançon et de sa région.

Le but de cette convention d'objectifs doit être d'arriver à programmer une dizaine d'opérations (études et travaux de sauvetage et de conservation) sur la période 2016-2018. Avec un taux de subvention de 80% pour ces projets d'investissement liés au Patrimoine, la commune entend faire jouer à fond un effet de levier important permettant d'optimiser son intervention.

AR PREFECTURE
005-210500237-20160127-DEL20160127017-DE
Reçu le 01/02/2016

Comme en 2015, **la bibliothèque municipale** organisera en 2016 un BD concert et participera, cette année encore, à l'Altitude Jazz Festival. Les autres temps forts prévus seront deux rencontres avec des conteuses (jeunesse et tout public) et une avec un écrivain. Les cafés presses seront renouvelés, de même que la participation à la fête du livre pour la jeunesse.

L'équipement en DVD de la bibliothèque se poursuivra. La Bibliothèque municipale doit ainsi commencer à évoluer vers ce nouveau lieu que sera la Médiathèque, pour pouvoir se définir comme l'équipement citoyen par excellence, capable d'intégrer de nouveaux outils.

Le service des Archives a poursuivi en 2015 la campagne de restauration des registres de délibérations du XIX^{ème} siècle, avec également la restauration d'un livre de compte de la ville datant de 1758. En 2016, le service des archives organisera la restauration et la reliure de plusieurs registres des délibérations, décisions et arrêtés du Maire, c'est-à-dire d'archives destinées à être conservées durablement (archives non destinées à l'élimination). En matière de médiation, le service des archives intervient dans le cadre du temps péri-éducatif et du temps scolaire. Pour mémoire, le service a accueilli 459 jeunes en 2015 contre 319 en 2014.

Le centre d'art contemporain participe au rayonnement de la cité Vauban en organisant au moins quatre expositions dans l'année, dont une hors les murs (au Parc de la Schappe).

Les temps forts, avec des artistes de renommée internationale, resteront l'été et l'hiver afin de permettre à la population locale et à la population touristique de vivre des rencontres avec l'art contemporain. La deuxième biennale des artistes locaux se déroulera en 2016 : son but et de faire émerger les talents de notre territoire. L'objectif en 2016 est de permettre l'ouverture quasi-permanente du Centre d'Art Contemporain grâce à des partenariats avec des associations, avec l'Inspection Primaire, avec les maisons de santé. Les médiations avec les scolaires se poursuivront (sous forme d'ateliers) mais s'élargiront, chaque fois que cela sera possible, aux publics empêchés. Un projet avec le Fonds Régional d'Art Contemporain (FRAC) par l'intermédiaire du Lycée d'Altitude se met en route et se réalisera début 2017.

Briançon plus sportive

Briançon, la ville qui grimpe, ancre son identité de haut-lieu de l'escalade et de la glisse. Tout en démocratisation l'accès aux pratiques sportives.

Au cours de l'année 2016, de nombreux évènements et manifestations à caractère sportif recevront l'appui direct (par l'intervention en régie des services communaux) et/ou indirect (par l'attribution de subventions spécifiques) de la commune de Briançon : course de ski de fond nocturne au Prorel ; 1er challenge ski de fond/course à pied ; Championnats de France de Patinage - National 1 et 2 ; 3ème meeting d'athlétisme de Briançon ; organisation d'une nouvelle formule plus conviviale et plus adaptée aux attentes des clubs sportifs pour la « Nuit du Sport » ; Ronde pédestre ; 41ème semi-marathon Névache-Briançon ; Forum des sports ; Relais pédestre Névache-Briançon ; Tournoi de football en salle, ...etc.

Briançon accueillera également les meilleurs grimpeurs mondiaux pour ce qui est devenu un rendez-vous incontournable de la saison estivale : le mondial de l'escalade en juillet.

En 2015, l'arrivée d'un nouvel agent administratif a permis une réorganisation du pôle Sport et Santé, ainsi qu'une nouvelle répartition des tâches. Celle-ci a ainsi permis de relancer l'activité du centre de médecine sportive, d'autant que la demande est importante avec le suivi des

AR PREFECTURE
005-210500237-20160127-DEL20160127017-DE
Reçu le 01/02/2016

« classes sportives », des athlètes de haut niveau du département des Hautes-Alpes et la création d'un pôle d'excellence sportive à Briançon. Près de 381 tests d'effort et d'aptitude ainsi que 60 tests d'évaluation des qualités physiques ont été réalisés. 2016 devrait confirmer cette dynamique puisque l'amplitude horaire d'ouverture sera bien plus importante.

En 2015, les éducateurs sportifs (ETAPS) sont intervenus comme chaque année auprès des différentes écoles de la Ville. En plus des activités classiques (athlétisme, gymnastique, sports collectifs,...etc.), l'accent a été mis sur les activités de pleine nature comme le kayak, l'escalade, la course d'orientation qui permettent aux enfants de développer des qualités d'autonomie et de connaissance du milieu montagnard. Le projet pédagogique 2016 devrait permettre de renforcer les actions du service des sports en direction des sports de pleine nature générateurs d'emplois sur notre territoire (escalade, sports d'eau vive). En 2015, 3240 heures d'enseignement ont été dispensées auprès des écoles directement par les ETAPS, et les clubs sportifs et partenaires locaux sont également intervenus par l'intermédiaire de conventions de partenariat conclues avec la commune (interventions scolaires et péri-scolaires).

Dans le cadre des écoles municipales de Sports (EMS), les éducateurs sportifs ont proposé de nombreuses activités à tous les jeunes briançonnais les mardis soirs, mercredis et samedis. Ils ont pu pratiquer la gymnastique, le skate, le VTT, l'athlétisme, le Snow-board, et bien sûr le ski alpin et le ski de fond. 385 jeunes ont ainsi pu bénéficier des activités proposées par le Pôle Sport et Santé. De nombreux stages multi-activités ont également été mis en place pour les jeunes briançonnais pendant les vacances scolaires (Février, Pâques, Toussaint). Cette politique volontariste en direction de la jeunesse sera poursuivie en 2016.

En 2015, les efforts de maintenance et d'amélioration des équipements sportifs se sont concentrés essentiellement sur la réfection du stade de rugby (apport de plus de 30 tonnes de terre sur la pelouse) et sur l'isolation des tennis couverts. Le goudronnage du parking du Pôle Sport et Santé et CIPPA permet désormais un meilleur accueil des usagers. Pour le complexe Parc 1326 centre aquatique/patinoire, des opérations de maintenance ont été réalisées : 1)-Remplacement d'un compresseur du système de réfrigération de la patinoire et « maintenance classique » 2)-Lancement de la procédure de réhabilitation complète de l'espace détente du centre aquatique et de loisirs (sauna, hammam, jacuzzi, ...etc.).

En 2016, la rénovation des équipements sportifs passera notamment par la concrétisation de la réhabilitation de l'espace détente du centre aquatique, le remplacement des luminaires et de l'isolation du gymnase Chancel, la réhabilitation de l'ancien local du service des sports, ...etc.

Le Parc 1326 fera l'objet d'une attention toute particulière compte tenu de la reprise de cet équipement en régie municipale : modernisation du système de contrôle d'accès informatique ; adaptation et remplacement des logiciels d'accès et du câblage informatique ; installation d'un déchloraminateur pour améliorer la qualité de l'eau de baignade ; mise en conformité des moyens de mise à l'eau des personnes à mobilité réduite. En coordination avec les services techniques, un plan pluriannuel de remise en état des équipements sera élaboré.

Un des enjeux majeurs de l'année 2016 sera la réussite de la reprise en régie du Parc 1326 – Centre Aquatique et Patinoire - qui impactera non seulement le pôle Sport et Santé mais également tous les autres services de la commune. En effet, suite à la déclaration sans suite pour motif d'intérêt général de la procédure d'attribution de la délégation de service public, le conseil municipal a décidé par délibération N°211 du 16 décembre 2015 la reprise en régie directe de l'exploitation du centre aquatique et de la patinoire à compter du 1er janvier 2016.

AR PREFECTURE
005-210500237-20160127-DEL20160127017-DE
Reçu le 01/02/2016

FIN DU RAPPORT RELATIF AUX ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2016